20/05/2020

Fiches de prévention sanitaire des Travaux ferroviaires







PREAMBULE

I. Contexte

Mobilisé dans la crise du coronavirus depuis le 16 mars 2020, le SETVF a co-rédigé avec SNCF Réseau et l'OPPBTP des fiches de prévention sanitaire dédiées aux activités des entreprises du SETVF, afin d'assurer la reprise de l'activité en sécurité, au regard du risque Covid-19.

II. <u>Cadre</u>

Cette série de fiches de prévention des travaux ferroviaires a l'ambition de couvrir l'intégralité des activités essentielles de travaux ferroviaires définies par la profession, et notamment : les travaux de voie ferrée, les activités de maintenance des voies et les prestations de sécurité ferroviaire.

Les fiches accompagnent <u>le Guide de préconisations de l'OPPBTP</u> qui définit les mesures spécifiques à mettre en œuvre en période de pandémie de Covid-19. Ces mesures sont complémentaires aux gestes barrières édictés par les pouvoirs publics.

Le SETVF a élaboré ces fiches de prévention afin d'accompagner les entreprises et répondre aux situations de manière très pratique et opérationnelle, dans le cadre des activités propres au métier. Ce recueil de fiches pourra notamment être utilisé dans vos supports aux réunions, les CSE, les plans de prévention et les PPSPS.

Traitant du risque covid-19, elles ne se substituent pas aux analyses de risques de chaque chantier.

III. Structure

Pour chacune des activités, les fiches métiers :

- Présentent une description synthétique des activités/situations,
- Identifient les activités, leur contexte et les risques associés
- Déterminent les mesures barrières particulières à adopter pour satisfaire le référentiel sanitaire
- Citent les ressources documentaires associées.

IV. <u>Infographie</u>













Si la distance de 1m ne peut être respectée : port du masque obligatoire



SOMMAIRE

Fiche 1 – Référent covid-19	Fiche 18 – RR LRS
Fiche 2 – Briefing	Fiche 19 – Libération / Incorporation
Fiche 3 – Gestion des AT	Fiche 20 – Pose / Dépose LTV
Fiche 4 – Gestion des bases vie/Bungalow / Accueil	Fiche 21 – Réparation et maintenance d'engin sur le chantier
Fiche 5 – Transport et déplacement	Fiche 22 – Dépose de voie ou ADV
Fiche 6 – Hébergement (grand déplacement)	Fiche 22 bis – Montage de panneaux de voie ou ADV
Fiche 7 – Travaux en base arrière	Fiche 23 – Pose de voie ou d'appareil de voie
Fiche 8 – Personnel de bureau / Poste fixe	Fiche 23 bis – Terrassement, sous-couche,
Fiche 9 – Travail au PC sécurité	géotextile
Fiche 10 – Intérimaires / Personnels temporaires	Fiche 24 – Annonce
•	Fiche 25 – Produit train du GI
Fiche 11 – Echange et remise de documents	Fiche 26 – S9A3 : AGECER
Fiche 12 – Gestion des fournitures / Chargement et déchargement	Fiche 27 – S9A3 : ATTx
Fiche 14 – Bourrage et régalage	Fiche 28 – S9A3 : APN
Fiche 15 – Ballastage	Fiche 29 – S9A3 : RELF – OS-R
Fiche 16 – Soudure aluminothermique	Fiche 30 – S9A3 : RZT
Fiche 17 – RR BN	Fiche 31 – Tramway

Fiche 32 – Métro







Référent COVID















Si la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire



Préambule

En complément des gestes barrières, le Guide de préconisations de l'OPP-BTP définit les mesures spécifiques complémentaires. Le SETVF décline ce Guide dans des fiches techniques d'<u>activités</u> <u>essentielles de TP ferroviaires.</u>

Ces fiches techniques pourront notamment être utilisées dans les plans de prévention et PPSPS.

Objectif

Connaissances et

compétences préalables

Le référent COVID a pour objectif de vérifier l'application des mesures de prévention liées à la propagation du covid-19 sur les chantiers. Il doit superviser tous les chantiers, pendant toute la durée de réalisation. Cette mesure est applicable jusqu'à la fin de la mise en place des mesures barrières définies par le gouvernement.

Il pourra être accompagné d'un VIGI COVID afin de garantir une présence sur tous les chantiers.

Qui peut devenir référent COVID :

- Toutes personnes ayant une délégation de pouvoir d'encadrement de chantier dument formée
- Toute personne ayant été formée à ce rôle et dont la responsabilité est définie

La formation reprend les thèmes suivants :

- Qu'est-ce que le COVID, comment il se transmet
- Quels sont les moyens d'éviter sa propagation
 - Gestes barrières
 - o Guide OPPBTP
 - Mesures générales
 - Mesures spécifiques
- Comment préparer sa mission
 - o Matériel à prévoir
 - Check-list référent COVID
- Comment réagir en cas d'imprévu
 - o Demande imprévue au marché
 - Accident
 - Tâche ne permettant pas de respecter les gestes barrières
- REX de chantiers

Une fois la formation réalisée, la personne devra réaliser quelques chantiers en doublon avec un référent COVID déjà en place. Elle sera évaluée au travers des REX chantier sur :

- Son autonomie
- Sa connaissance des gestes barrières
- Sa capacité à intervenir

Le futur référent COVID ne pourra être autonome sur chantier qu'après :

- Avoir eu un avis favorable du référent COVID tuteur ou du responsable entreprise

Rôle du référent covid

chantiers.

Formulaire santé à vérifier et rappeler que les personnes à risques ne doivent pas travailler sur les

S'assurer que le ¼ h prévention COVID-19 est disponible.

S'assurer que les modalités d'organisation des briefings sont connues : en extérieur + distance >1m, rappel des consignes de prévention COVID-19 (photo participants...)

	S'assurer que le Client a également mis en place un référent COVID et que les consignes de l'entreprise ont bien été partagées avec lui et les équipes.
	Lecture à minima les fiches suivantes : O Mesures générales
	 Accès base vie
	o Briefing
	 Démarrage et fin de chantier
	Un référent COVID est nommé, il pilote des chantiers où il supervise des VIGI COVID présents sur site.
Règles générales	Le référent COVID nommé est un encadrant qui a comme missions de faire respecter les consignes de prévention concernant le COVID 19 pendant toute la durée du chantier et les gestes barrières (Distance de 1 mètre, lavage des mains fréquent, tousser dans son coude, saluer sans se serrer la main.)
	Le référent COVID s'assure que tous les membres de l'équipe présents sur le chantier ont déjà été formés au ¼ heure prévention « Mesures générales COVID 19 ». Si ce n'est pas le cas, le référent COVID refait le ¼ prévention à l'équipe et note les présents.
	L'état des besoins en équipements pour exécuter le chantier est réalisé
Fournitures nécessaires au respect des règles sanitaires	 Nettoyant ou désinfectant type Javel dilué à 5% prêt à l'emploi Lingettes désinfectantes Savon liquide Essuie-mains jetables Poubelles Gants de travail Gants jetables Gel hydroalcoolique (si disponible) Masques chirurgicaux ou FFP2 ou FFP3 Eau (jerrican, citerne) Lunettes ou écran facial Vérification des consignes de déplacements des collaborateurs pour se rendre sur le chantier (Consignes générales ETF): respect des consignes de 1 personne par rang, en quinconce si plusieurs rangs Vérification qu'une organisation est mise en place pour que les salariés se lavent / désinfectent les mains avant la montée et à la descente du véhicule. Une zone de stationnement est organisée sur le chantier
Installations de chantier	 Affichage systématique des consignes générales COVID ETF avec les annexes. Affichage de la fiche Démarrage et fin de chantier Les installations permettent le respect de la distance barrière > 1m entre salarié Une organisation est définie pour limiter l'accès aux installations (rotation, organisation des postes de travail et des circulations intérieures) Des marqueurs, bandes adhésives sont mis en place si possible Les repas sont pris en extérieur si les conditions climatiques le permettent Un nettoyage régulier des installations est organisé Les moyens nécessaires sont mis en place pour assurer un lavage approfondi et régulier des mains Présence d'eau et de savon dans les installations Présence d'eau et de savon à l'extérieur des installations Mise en place d'essui mains à usage unique Mise à disposition de gel hydroalcooliques dans les lieux fréquentés et à proximité des surfaces de contact et véhicules et engins (table, comptoir)

Identification des fiches spécifiques aux modes opératoires du chantier concerné Connaissance de ces fiches spécifiques identifiées par le Chef de Chantier et les équipes. Les taches ne permettant de respecter la distance >1m sont identifiées et organisées selon les fiches spécifiques Des équipements complémentaires sont à disposition pour les tâches ne pouvant pas respecter la distance >1m Organisation des travaux Les salariés sont informés du port des gants de travail et lunettes ou écran facial L'outillage est attribué individuellement. Dans le cas d'une utilisation partagée d'outil, mise à disposition de lingettes désinfectantes ou équivalent Des points d'eau + savon ou gel hydroalcoolique sont disponibles à proximité des postes de travail (Jerrican, citerne) pour le lavage des mains La conduite des engins ou véhicules est affectée à un seul conducteur Le VIGI COVID est formé par un réfèrent COVID. Il est présent pendant toute la durée du chantier. Il s'assure que les mesures liées au COVID (consignes générales et consignes spécifiques) définies par le Référent COVID sont bien respectées sur le chantier. Le référent COVID coordonne plusieurs VIGI COVID qui sont sur le terrain. Les missions du VIGI COVID sont détaillées ci-après : Matériels disponibles sur le chantier : Désinfectant pour les mains (eau / savon / gel hydroalcoolique)

Vérifier que le matériel et les équipements suivants sont bien disponibles sur le chantier :

- Désinfectant pour le matériel
- Essuie-mains jetables
- Poubelles
- Gants de travail et lunettes ou écran facial
- Masques de protection
- Eau (bouteille, jerrican, citerne)

Lors du Briefing - 5 Premières minutes :

Rôle du Vigi covid

- S'assurer de la réalisation du questionnaire santé
- S'assurer que les consignes relatives au COVID sont bien expliquées à l'ensemble des intervenants (équipes ETF, intérimaires et sous-traitants)
- S'assurer que les tâches particulières (dont la distance est inférieure à 1m) sont bien expliquées à tous les intervenants conformément aux fiches spécifiques et que les équipements nécessaires sont bien disponibles sur le chantier
- S'assurer que chaque membre de l'équipe ait bien son matériel dédié. Si ce n'est pas le cas s'assurer que le matériel est bien désinfecté entre chaque utilisateur
- S'assurer que lors des phases d'attente les distances entre les membres de l'équipe sont bien respectées

Base-vie:

- Vérifier que l'affichage des consignes liées au COVID est fait (consignes générales ETF, Consignes spécifiques appliquées sur le Chantier, fiche « Comment mettre un masque »)
- Vérifier que les repas sont pris en extérieur si les conditions climatiques le permettent
- Vérifier que les installations (sanitaires) de chantier sont bien nettoyées régulièrement
- Vérifier que les gestes barrières et les distances de 1 m sont bien respectées

Sur chantier :

- **Organiser** sur le chantier des pauses COVID régulièrement pour permettre le lavage des mains et la désinfection du matériel
- Rappeler régulièrement aux membres de l'équipe de bien respecter les gestes barrières (respect de la distance d'un mètre)
- · Vérifier régulièrement que les outils sont bien attribués individuellement ou, si ce n'est pas le cas, que les outils sont nettoyés dès qu'ils sont échangés entre plusieurs personnes
- Met en place des points d'eau + savon ou gel hydroalcoolique à proximité des postes de travail
- · Vérifie que la conduite des engins ou véhicules est affectée à un seul conducteur
- · Vérifie que d'autres intervenants ne mettent pas en risque les collègues de travail

Utilisation des véhicules :

- Vérification des consignes de déplacements des collaborateurs pour se rendre sur le chantier (Consignes générales) : respect des consignes de 1 personne par rang, en quinconce si plusieurs rangs.
- Si les occupants portent des masques protections respiratoires :
- Pour les véhicules utilitaires équipés de 3 places sur une même rangée possibilité de mettre 2 personnes à chaque extrémité
- o Pour les véhicules de tourismes 4 et 5 places 2 personnes (1 personne par rangée).

La mise en place d'un écran étanche (conforme aux règles d'aménagement intérieur d'un véhicule et assurant une étanchéité durable) entre deux rangs permet de respecter la distanciation sociale recommandée par les autorités sanitaires entre les rangs ainsi séparés. Dans ce cas, pour les véhicules 7 places (1er rang de 3 places, 2e rang de 4 places), 2 personnes peuvent prendre place à chaque extrémité du 2e rang, avec ou sans masque, celles-ci étant à plus d'un mètre l'une de l'autre. L'OPPBTP ne recommande pas la mise en place d'un écran entre le conducteur et le passager du 1er rang d'un véhicule, sauf à faire appel à un dispositif dûment homologué pour installation dans un véhicule.

À tout moment :

- · Informe ses collègues du non-respect de règles et des mesures barrières
- Les VIGI COVID peuvent arrêter une tâche s'ils constatent que les mesures liées au COVID ne sont pas respectées. Conjointement avec le chef de chantier, ils mettent les mesures en place pour redémarrer la tâche en respectant les mesures liées au COVID
- Sa mission est **de remonter tous les dysfonctionnements** récurrents quotidiennement au réfèrent COVID, et à la hiérarchie chantier.

Version 9 du 3 mai 2020 DGOP - DGII



Fiche Prévention Sanitaire COVID 19 - COM 04

Activité « Briefing et Débriefing »

Gestes Barrières à respecter :

COVID-19 : il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage













Se laver les mains très régulièrement

Tousser ou éternuer dans sor coude ou dans un mouchoir

Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter

Saluer sans se serrer la main,

Limiter les déplacements et les contacts au strict minimum

sécurité d'au moins 1 mètre

Distance minimale d'un mètre à respecter entre 2 agents

Cette fiche décrit les éléments à prendre en compte dans l'organisation et la réalisation du briefing avant le démarrage d'un chantier, lors d'aléa ou lors d'un passage à une nouvelle phase vis-à-vis de la prévention du risque sanitaire lié à l'épidémie du coronavirus. Elle traite également du débriefing réalisé à l'issue de chaque séance de travail. Ces mesures viennent en complément des règles et mesures existantes concernant les briefings.

NOTA

Les mesures de prévention liées aux échanges de documents sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « COM 07 - Echanges et remise de documents ».

Tâche	Mesures complémentaires
Organisation	Que ce soit par la ligne managériale ou lors du briefing, il est nécessaire de rappeler aux agents la nécessité pour chacun d'eux de prendre leur température avant de quitter leur domicile pour aller travailler : si présence de température >38°C, rester chez soi, contacter son médecin, et aviser son responsable (Ne pas se rendre au travail sans l'accord de votre médecin).
	 Privilégier les .briefings à l'extérieur plutôt que dans une pièce confinée (personnel SNCF et prestataires externes). Possibilité de faire plusieurs briefings pour limiter le nombre de participants à chacun d'eux. Orienter les agents vers les points d'eau pour lavage des mains de tous les participants avant de démarrer le briefing et idem après le briefing. Respecter la distance minimale d'un mètre entre deux personnes, éviter les situations de face à face tant lors de l'accès au briefing que lors de sa réalisation. Possibilité de réaliser le briefing en plusieurs fois ou sur plusieurs sites pour limiter le nombre d'agents présents simultanément. Pointage des agents par le responsable briefing (pas d'émargement des agents mais privilégier l'appel verbal et traçabilité par une seule personne) Chaque agent doit se munir de son stylo personnel ou mise à leur disposition de stylos préalablement nettoyés ainsi que d'un support personnel pour prendre des notes Pour les agents ne pouvant être physiquement au briefing, possibilité de retransmission par téléphone, Teams ou autre. Ne pas échanger ses tablettes, phablettes ou smartphones. A la fin du briefing, procéder au nettoyage des surfaces communes. Mettre à disposition de sacs poubelles pour recevoir les lingettes ou autres dispositifs. Ces sacs seront ensuite fermés pour être traités comme des déchets ménagers.
Référent COVID 19	 Désignation: Pour chaque chantier, chaque entrepreneur (SNCF et entreprises extérieures) confie la mission de Référent COVID 19 à un de ses personnels et définit le périmètre sur lequel ce référent sera chargé d'identifier les mesures à mettre en oeuvre et de les faire respecter sur le chantier (applicable sur tous les chantiers: 100% SNCF ou avec coactivité, décret 92 ou décret 94). Selon la nature des chantiers et le nombre d'entreprises concernées, le nombre de référents peut varier: référent SNCF, référent par entreprise intervenante,Un prestataire mandataire peut désigner un référent couvrant aussi certains de ses sous-traitants. De même, un référent SNCF Réseau peut, le cas échéant, couvrir certains de ses prestataires notamment de sécurité (conduite,). Pour autant, chaque entreprise aura au préalable accompagné son personnel vis-à-vis du COVID 19. Chacun des référents est désigné sur les documents de coactivité: PP, PPSPS, Les référents se concertent en amont du chantier pour partager et coordonner les mesures prévues sur le chantier. Les différents référents participent au briefing et co-animent la partie liée au COVID afin de s'identifier auprès des personnels concernés par leur périmètre et de leur rappeler les mesures COVID prises pour assurer leur protection. Ils présentent également les dispositions prises aux interfaces et aux interactions communes à plusieurs entreprises. Les référents désignés sont présents sur le chantier pour permettre de réagir et d'adapter les mesures le cas échéant. Si un référent devait s'absenter du chantier, il devra être remplacé et les autres référents devront en être informés. Les référents peuvent porter un signe distinctif pour être facilement repérables par tous les agents.

Rôle du référent :

- Ce référent dispose de l'autorité nécessaire et les moyens pour remplir les missions qui lui sont expressément confiées. Cela ne décharge pas l'encadrement du chantier de leur responsabilité en matière d'hygiène et de sécurité dans l'évaluation au quotidien des risques professionnels et dans la définition des mesures de prévention et de protection.
- Il doit connaître les gestes barrières et les mesures opérationnelles et d'hygiène décrites dans les fiches de prévention sanitaire concernées par le chantier (il doit pouvoir accéder à ces fiches pour commentaires ou précisions à apporter aux personnels : share-point COVID 19, exemplaires papier à jour, ...).
- Il gère la disponibilité et la logistique concernant les moyens de protection en quantité suffisante avant et pendant la durée des interventions (savon, eau, gel hydroalcoolique, masques pour les cas prévus, ...)
- Il présente, fait respecter et veille à la bonne application des mesures à prendre sur le chantier vis-à-vis de la protection des personnels vis-à-vis du COVID19.
- Il anime de manière régulière les personnels (1/4 d'heure sécurité, briefing, ...) pour rappeler les gestes barrières et les consignes spécifiques du chantier.
- Il est un des interlocuteurs privilégiés des parties prenantes pour la coordination des mesures sur le chantier (CSPS, référents autres entreprises, RSNCF sur le chantier, ...).
- Il prend les mesures conservatoires ou adapte les mesures prévues en cas de détection d'écarts dans leur application. Faire les rappels nécessaires en cours de chantier et les partager avec les agents.

Les différents référents (référent du groupement ou mandataire, référent autres entreprises, référent SNCF, ...) se coordonnent afin de mener des actions communes destinées à renforcer la prévention du risque COVID 19 notamment lorsqu'une analyse de risques est nécessaire sur le chantier lors d'aléas ou de situations non prévues.

« VIGI COVID 19 »

- Selon le type ou la nature des chantiers (nombreux intervenants en coactivité par exemple, interventions spécifiques, ...), le dirigeant du chantier peut convenir avec les différents référents sur le chantier de désigner un ou plusieurs « VIGI COVID 19 » chargé de réaliser une veille coordonnée sur le respect et l'applicabilité des mesures COVID définies pour le chantier.
- La veille doit porter sur les phases, activités et taches identifiées par les référents (pas d'exhaustivité recherchée).
- Toutes les observations faites par le VIGI-COVID seront commentées et partagées avec le ou les référents concernés par les écarts pour que ceux-ci interviennent pour corriger les comportements, voire adapter les mesures.
- Cette mission de « VIGI COVID » doit s'adapter au type de chantier et peut être donc, le cas échéant, mutualisée et assurée soit par un des référents, soit par un autre agent désigné.

Contenu du briefing

A prendre en compte dans la préparation du chantier :

- Rappeler les gestes barrières
- Mettre à disposition des agents concernés ou commenter les fiches de prévention sanitaire COVID 19
- En cas de situation ne respectant pas la distance minimale d'1m entre deux agents et non prévue dans une fiche de prévention sanitaire, suspendre cette tâche et se rapprocher du dirigeant du chantier et de son référent pour effectuer une analyse de risques vis-à-vis de l'opération à réaliser et mettre en place les mesures de prévention spécifiques adaptées.
- Rappeler les moyens à mettre en œuvre et les règles à respecter lors de la manutention notamment d'outillages ou matériels lourds ou encombrants (phases de chargement, déchargement, mise en voie et mise hors voie, nettoyage des équipements et outils partagés, ...).
- Rappeler les dispositions à prendre pour le transport des agents sur le chantier (engins ou véhicules routiers en commentant ces fiches de prévention sanitaire spécifiques).

Contenu:

- Rappeler que la meilleure prévention est le strict respect des gestes barrières et de distanciation sociale <u>par tous et pour tous</u> (cités ci-dessus)
- Rappeler les règles d'hygiène et les conditions d'accès aux locaux sanitaires et de restauration (sanitaires communs, réfectoire, douches, ustensiles de cuisine communs, ...) en veillant à limiter le nombre d'agents en simultanée pour respecter la règle des 1m et en évitant les croisements lors des entrées/sorties de ces locaux. Organiser les roulements et les intégrer dans l'organisation du chantier, si nécessaire.
- Rappeler les lieux et dispositifs en place qui permettent de se laver les mains régulièrement tant dans les bungalows sanitaires ou locaux autres, qu'au plus près des postes de travail sur le chantier.
- Rappeler que toute transmission d'outils, documents ou autre devra se faire en respectant la distance minimale de 1m entre deux agents (bras tendus, dépose sur une surface,...) après lavage de mains.
- Rappeler les modalités d'utilisation et manutention des outillages notamment ceux lourds et encombrants en se référant aux fiches spécifiques. Privilégier dans la mesure du possible des outillages nominatifs afin d'éviter les transferts d'individu à individu.
- Eviter de se toucher le visage (la bouche, le nez ou les yeux) pendant les phases de travaux ou en l'absence de lavage de main au préalable.
- Rappeler les éléments liés au COVID 19 prévus dans les documents d'organisation et de coactivité

	 (Plan de Prévention, PGC, PPSPS,) avec les entreprises partenaires. Rappels à faire par le(s) référent(s). Rappeler les règles à respecter en cas d'utilisation de véhicules routiers (voir fiche spécifique) et en cas d'accès en cabine de conduite (voir fiche spécifique). Boucler également l'équipement en dispositifs de nettoyage dans ces véhicules et engins. Définir des binômes par tâches élémentaires/outillage (les mêmes que les binômes véhicules) Aucun contact physique entre les agents, limiter le face à face et éviter les concentrations de personnel. Ne pas se regrouper à la fin du briefing par exemple en attendant les autorisations de commencement des travaux. Evoquer lors du briefing, les modalités d'appel et d'intervention des secours en cas d'accident : garder une distance minimale d'un mètre avec la victime et vérifier que le SST soit informé des adaptations aux gestes SST en contexte COVID-19 (voir fiche prévention sanitaire « COM 8 – Prise en charge d'un agent en accident de travail »).
Débriefing	A la fin de chaque séance de travail, les référents COVID (et le VIGI-COVID quand il existe) ainsi que les chefs de chantiers partagent leurs constats et leurs analyses concernant l'application des mesures de prévention vis-à-vis du COVID 19 sur le chantier afin d'améliorer les pratiques et de définir les éventuels adaptations à mettre en œuvre pour la séance suivante. Ce débriefing sera réalisé dans le respect des gestes barrières et notamment de la distanciation entre agents qui devra toujours être d'au moins 1 m.

Ces mesures complémentaires destinées à prévenir du risque du Coronavirus ne doivent pas entrainer un non-respect des consignes et règles de sécurité existantes (normes, procédures, port des EPIs, Règles Qui Sauvent, ...)

Version 7 du 11 mai 2020



Fiche Prévention Sanitaire COVID 19 - COM 08

Activité « Prise en charge par les secours »

Gestes Barrières à respecter :

COVID-19 : il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage













Se laver les mains très régulièrement

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter

Saluer sans se serrer la main arrêter les embrassades

Limiter les déplacements et les contacts au strict minimu

Respecter une distance de sécurité d'au moins 1 mètre

Rappels modalités à prendre avant le démarrage du chantier :

- La période actuelle rendant difficile l'accès au 15 submergé d'appels, les maîtres d'ouvrage s'assurent que les services de l'Etat garantissent la capacité des services de secours à intervenir en cas d'accident pour les chantiers avant leur ouverture. A ce titre, il convient dès lors d'anticiper en contactant le service prévention des pompiers afin de les informer du redémarrage du chantier et du nombre de travailleurs présents et d'être sûr qu'en cas d'accident, les secours arrivent rapidement.
- S'assurer que les services de secours connaissent le chantier et ses accès.
- Demander aux entreprises présentes de mettre une trousse de secours, du gel hydroalcoolique et 2 masques chirurgicaux à disposition des SST.

En cas d'accident ou de personne en détresse sur son lieu de travail, il convient d'intervenir d'urgence dans le respect de la présomption de COVID 19.

Protection:

Il faut avant tout penser à :

- Prendre les mesures vis-à-vis du risque électrique et du risque ferroviaire
- Faire respecter la distanciation à plus d'un mètre pour les agents qui n'interviennent pas dans la chaîne de secours.
- Retirer ce qui pourrait provoquer un sur accident (outillage, produits, dégager l'espace, ...).

Alerte (si besoin):

Alerter les secours en composant le 18, le 15 ou à défaut le 112. Indiquer le lieu, le nombre de victimes la nature de l'accident et les mesures prises.

Secours:

Pour la personne portant le secours ou qui prend en charge la personne blessée (privilégier un SST) :

- Se laver les mains à l'aide d'eau et de savon ou de gel hydro alcoolique à défaut.
- Mettre les gants de la trousse de secours
- Assurer les gestes de secours qui restent inchangés (PLS, contrôle de la ventilation ...) (1)
- Face à une victime inconsciente, le sauveteur secouriste du travail recherche des signes de respiration en regardant si le ventre et/ou la poitrine de la personne se soulèvent. Il ne place pas sa joue et son oreille près de la bouche et du nez de la victime.
- Face à un adulte en arrêt cardiorespiratoire, le sauveteur secouriste du travail pratique uniquement les compressions thoraciques. Il n'effectue pas de bouche-à-bouche. L'alerte et l'utilisation du défibrillateur automatisé externe restent inchangées.

- Face à un enfant ou un nourrisson en arrêt cardiorespiratoire, le sauveteur secouriste du travail pratique les compressions thoraciques et le bouche-à-bouche. L'alerte et l'utilisation du défibrillateur automatisé externe restent inchangées.
- Si la personne est consciente et en capacité : lui demander de mettre un masque
- Porter secours à la victime en maintenant les autres personnes à la distance de sécurité d'au moins 1m.
 - (1) Actions uniquement pratiquées par un agent habilité SST

Ne pas procéder au dépistage de produits psychoactifs

Après départ de la victime :

Dans un premier temps :

- Retirer le masque et le jeter dans un sac
- Retirer les gants et les jeter dans le sac
- Déposer le sac dans une poubelle d'ordures ménagères.
- Se laver les mains avec de l'eau et du savon ou à défaut du gel hydro alcoolique.

Dans un second temps:

- Reconditionner la trousse de secours et nettoyer ce qui a été utilisé. A défaut, remplacer la trousse de secours.
- Remplacer les masques au plus tard à l'issue de la période de travail.
- Renseigner le correspondant pandémie de l'utilisation des masques.

Textes de référence

IN 3380 : Modalités de traitement (déclaration, analyse) des accidents et des maladies professionnelles

GRH0003: Les trousses de secours

IN 116 fiche 1401 : Conduite à tenir par le 1er témoin d'un accident

Consigne concernant l'organisation des secours de l'établissement : Selon établissement

INRS: durant la phase de pandémie liée au COVID-19, recommandations de <u>l'Ilcor (International liaison committee on resuscitation)</u> face à la conduite à tenir lors de la prise en charge d'une victime en arrêt cardiorespiratoire.

Ces mesures complémentaires destinées à prévenir du risque du Coronavirus ne doivent pas entrainer un nonrespect des consignes et règles de sécurité existantes







Gestion des bases vie / Bungalow / Accueil

Fiche n°4













Si la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire



Préambule

En complément des gestes barrières édictés par les pouvoirs publics, <u>le Guide de préconisations de l'OPPBTP</u> définit les mesures spécifiques complémentaires à mettre en œuvre pour en période d'épidémie de coronavirus COVID-19. Le SETVF décline ce Guide dans des fiches techniques pour l'adapter aux **Travaux ferroviaires**.

Ces fiches techniques pourront notamment être utilisées dans les plans de prévention et PPSPS.

Attention, ces fiches ne sont que des compléments en lien avec la crise sanitaire et ne substituent pas aux analyses de risques de chaque chantier.

Activités

Cette fiche concerne les activités au sein de locaux fermés : Base vie, bâtiments, sièges etc.

1. Trajets domicile / travail

Trajets réalisés par le salarié avec ses propres moyens :

Privilégiez le déplacement individuel. En cas de recours aux transports en commun :

- Masque chirurgical ou à usage non sanitaire de catégorie 1 (1 pour l'aller et un pour le retour)
- Lavage des mains obligatoire dès l'arrivée sur le lieu de travail

Utilisation de véhicules de service :

- Equiper chaque véhicule de gel hydroalcoolique, à défaut d'un jerricane d'eau marqué « eau de lavage » et de savon ainsi que d'essuie-tout jetables
- Equiper le véhicule de lingettes désinfectantes s'il est partagé
- Privilégier l'utilisation de véhicules individuels.
- A défaut, n'autoriser qu'un seul passager par rangée, positionné en quinconce
 - A défaut, sous réserve de porter un masque chirurgical ou à usage non sanitaire de catégorie
 1 ou de mise en place d'un voile plastique <u>hermétique</u>, n'autoriser qu'un passager par extrémité de rangée.
 - L'utilisation de voile plastique transversalement pour la rangée du conducteur est interdite, pour ne pas gêner la visibilité du conducteur.

Moyens à mettre en œuvre

2. Vestiaires, Zone de repas, Sanitaires, Accueil, espaces de travail

Mettre à disposition les moyens pour <u>le lavage des mains</u> :

- Savon + eau + essuie-mains en papier à usage unique
- Hors point d'eau, gel ou solution hydroalcoolique (+ crème éventuellement)

Mettre à disposition les moyens pour la désinfection des espaces de travail

- Désinfectant nettoyage sol (solution chlorée à 3% maximum par exemple)
- Désinfection surfaces de contact
- Nécessaire de nettoyage

Moyens possibles pour <u>la désinfection du matériel</u> :

- Lingettes désinfectantes
- Spray désinfectant + essuie tout
- Solution chlorée à 3% maximum

Mettre à disposition les moyens pour l'évacuation des déchets souillés :

- Poubelles à pédale et couvercle

- Sacs à déchets

Mettre en place des dispositions permettant de respecter les règles de distanciation :

- Limiter les effectifs présents simultanément (repas, vestiaires, afficher l'effectif maximal permettant de respecter la distanciation de 1m)
- Limiter les croisements des collaborateurs en restreignant l'accès simultané au vestiaire
- Organiser les ordres de passage. Décaler les prises de poste.
- Pour l'accueil mettre en place tout moyen de substitution aux émargements (photo, liste des présents établie par l'accueillant...)

Assurer une ventilation suffisante. Si besoin, aérer les locaux au moins toutes les 3 heures.

3. <u>Déchets issus des mesures précisés dans cette fiche</u>

Tous les déchets issus de la décontamination sont jetés quotidiennement dans des sacs poubelles fermés.

1. Vestiaires:

Principes généraux:

- Organiser l'utilisation du vestiaire en évitant que les compagnons se croisent (marquage, balisage, décalage des équipes, marquages au sol et sur les murs, affichage de la capacité maximale, création d'un sens unique de circulation si possible (une entrée / une sortie)).
- Afficher les consignes sanitaires
- Maintenir la séparation entre les affaires propres et les vêtements de travail, laisser tous les vêtements (civil ou travail) à l'intérieur des caissons

<u>Usage du vestiaire en arrivant au travail :</u>

- Se laver les mains avant l'entrée dans le vestiaire
- Laisser les accès ouverts
- Limiter les points de contact avec les surfaces
- Eviter les gestes amples et rapides lors du déshabillage/habillage
- Déposer la tenue civile dans une partie dédiée
- Revêtir sa tenue de travail
- S'assurer d'avoir l'ensemble de son équipement de travail pour éviter les allées et venues dans la journée
- Fermer la porte de son vestiaire
- Sortir en laissant les accès ouverts
- Le dernier à se changer assurera une désinfection des points de contact (ex : poignée de porte)
- Laisser le côté vestiaire ouvert pour assurer un renouvellement d'air

Usage du vestiaire en quittant le travail :

- Mode opératoire identique

2. Zone de repas / Réfectoire

Avant et pendant le repas :

- Se laver les mains à l'aide du dispositif mis en place
- Laisser la porte ouverte pour permettre une libre ventilation permanente
- Nettoyer l'espace du repas (table : Carré minimum de 1m, chaise, et le moyen à disposition pour réchauffer mon plat) avec une lingette désinfectante ou autre moyen
- Se déplacer et s"installer en respectant la distanciation de 1m dans le local repas
- Repérer sur les tables (scotch ou autre) les emplacements permettant de limiter l'occupation et ainsi de respecter la distanciation physique requise

Une fois mon repas pris:

- Replier ses couverts
- Désinfecter l'emplacement
- Se laver les mains à l'aide du dispositif mis à ma disposition
- Nettoyer ma vaisselle et mes couverts

Mesures organisationnelles

3. Sanitaires:

- Eviter les croisements dans les sanitaires, et l'utilisation simultanée des lavabos.
- Nettoyer les surfaces de contacts (poignées de porte, bouton de la chasse d'eau etc.) avec des lingettes désinfectantes (ne pas jeter les lingettes dans les toilettes) ou du liquide ou spray désinfectant sur du papier à usage unique.
- Se laver les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro alcoolique et séchage avec du papier jetable

4. Accueil:

Principes généraux :

- Respecter les gestes barrières
- Respecter la distance minimale de 1m entre les participants
- Jeter et évacuer les déchets dans la poubelle prévue
- Lorsque c'est possible, réaliser l'accueil en extérieur

Avant de démarrer :

- Se laver les mains.

Pendant l'accueil:

- Adapter les supports : conserver la liste des personnes accueillies en listant le personnel auquel les consignes ont été transmises plutôt que de le faire émarger.
- S'informer de la santé du personnel (toux, fièvre...) : toute personne présentant des symptômes est invitée à contrôler son état de santé, et doit quitter le chantier.

Après:

- Si l'accueil a été réalisé dans un local, le dernier à sortir désinfecte les surfaces de contact usuelles.
- Se laver les mains.

5. Réception livraison :

- Appliquer les gestes barrières, notamment veiller au respect des distances pendant ces opérations.
- Si respect des distances impossible, porter un masque chirurgical ou à usage non sanitaire de catégorie un et des lunettes ou un écran facial.
- Porter des gants
- Utiliser un stylo personnel, pas celui éventuellement proposé par le livreur
- Les documents devant être signés sont posés sur une surface pour signature et non donnés de main à main
- Se laver les mains après avoir signé les documents de livraison
- Désinfecter le matériel local éventuellement utilisé pour la livraison (diable, etc.)

6. Espaces bureau, open-space etc. :

- Privilégier les réunions en extérieur ou via un média informatique (Teams, Skype, Discord, etc.)
- Aérer les locaux au moins toutes les 3h
- Maintenir ouverte, si cela est possible, la première porte des sanitaires
- Eviter le prêt de matériel entre salariés : scotch, stylo, talkie-walkie, clé, outil, sinon les désinfecter avant de les utiliser
- Eviter l'échange de document papier entre différents interlocuteurs : privilégier la transmission dématérialisée
 - A défaut, transmettre la documentation papier avec désinfection des mains (lingettes ou gel hydroalcoolique...) avant et après

Version 5 du 19 avril 2020 DGOP – DGII



Fiche Prévention Sanitaire COVID 19 - COM 01

Activité « Véhicule Routier »

Gestes Barrières à respecter :

COVID-19 : il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage













Se laver les mains très régulièrement

ousser ou éternuer dans son Util oude ou dans un mouchoir usa

Saluer sans se serrer la main arrêter les embrassades

Limiter les déplacements et les contacts au strict minimun

Respecter une distance de sécurité d'au moins 1 mètre

Distance minimale d'un mètre à respecter entre 2 agents

La majorité des tâches décrite dans cette fiche se réalise dans le respect strict des gestes barrières citées ci-dessus et notamment vis-à-vis de la distance minimale **d'un mètre** entre 2 agents opérant sur cette activité. Néanmoins certaines tâches décrites ci-dessous ont nécessité une analyse de risques pour adapter les mesures et garantir ainsi la prévention des opérateurs.

Mesures complémentaires

Organisation des acheminements en véhicules routiers

- Limiter le nombre de passagers
- Respecter la distance minimale d'1m entre personnes situées dans le véhicule :

Voiture 2 places	Conducteur seul. Passager interdit
Voiture 4 places	1 conducteur + 1 passager Le passager s'installe sur le siège arrière diamétralement opposé au conducteur
Camion/camionnette	1 conducteur + 1 ou 2 passagers par banquette à l'arrière. Les passagers s'installent sur les sièges arrière 1 passager par banquette, toujours diamétralement opposé par rapport au passager de devant Rem : Si la banquette arrière est large 2 agents peuvent être autorisés si la distance entre les deux > à 1metre

NOTA : dans le cas particulier de **véhicules 3 places** à l'avant, si la distance minimale peut être respectée entre le conducteur et le passager placé à l'avant côté vitre passager, il est autorisé la présence de deux personnes dans le véhicule.

- Le conducteur conduisant à l'aller, reconduit au retour (en s'assurant de respecter les textes relatifs au temps de repos et au temps de conduite).
- Ne pas hésiter à prendre plusieurs véhicules pour limiter le risque COVID.
- Etre en possession du Justificatif de déplacement professionnel signé par l'employeur + carte Entreprise.
- Duvrir les fenêtres, si rien ne s'y oppose
- La climatisation peut être utilisée.

Règles d'Hygiène

- Se laver les mains avant de pénétrer dans le véhicule
- Equiper chaque véhicule utilisé à minima de gel hydro alcoolique (ou autre solution nettoyante), d'une boîte de mouchoirs et de sacs poubelle (permettant de jeter les lingettes, essuie tout souillés,...)
- Nettoyer les surfaces de contact (appui tète, leviers de vitesse, ..) avec des lingettes ou tout autre produit ménager avec essuie tout avant de s'installer dans le véhicule mais aussi en fin de service.
- Possibilité de recouvrir les surfaces de contact (appui tète, leviers de vitesse, ..) avec du film étirable, facilement nettoyable et retirable
- Mêmes mesures d'hygiène à adopter lors des opérations en station-service et aux péages.

Ces mesures complémentaires destinées à prévenir du risque du Coronavirus ne doivent pas entrainer un non-respect des consignes et règles de sécurité existantes (normes, procédures, port des EPIs, Règles Qui Sauvent, ...)







Travaux en base arrière















Si la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire



Préambule

En complément des gestes barrières édictés par les pouvoirs publics, <u>le Guide de préconisations de l'OPPBTP</u> définit les mesures spécifiques complémentaires à mettre en œuvre pour en période d'épidémie de coronavirus COVID-19. Le SETVF décline ce Guide dans des fiches techniques pour l'adapter aux **Travaux ferroviaires**.

Ces fiches techniques pourront notamment être utilisées dans les plans de prévention et PPSPS.

Attention, ces fiches ne sont que des compléments en lien avec la crise sanitaire et ne substituent pas aux analyses de risques de chaque chantier.

Briefing d'organisation et sécurité journalier, en particulier sur la thématique « prise en compte du risque épidémiologique COVID-19 »

En cas d'utilisation de radio de manœuvre ou de chantier, un nettoyage/désinfection est à réaliser à chaque prise de service et changement d'utilisateur puis lavage de mains par eau + savon ou gel hydro alcoolique. Affectation des radios à un même agent pour la durée de l'opération.

Ne pas se prêter des équipements et documents à dotation individuelle (téléphone, PC, Tablettes, stylo, ...).

Port des gants obligatoires.

A l'arrivée sur site, préparation du matériel et outillage

Levage du matériel lourd par un engin de levage type pelle ou manitou Elingage du matériel par un seul agent désélingage par un agent seul.

Affectation du matériel nominative aux agents (pour la journée de travail) par le chef de chantier ou le chef d'équipe.

Nettoyage du matériel avec des lingettes désinfectantes pour chaque matériel attitré à chaque agent.

Nettoyage de la cabine de l'engin en début et fin de poste avec des lingettes désinfectantes : nettoyage des commandes (volant, levier de vitesse, ...)

Veiller à ce que chaque personne nettoie, manutentionne et achemine son matériel et son outillage.

Réception Ballast, Traverses et menus matériaux

Ballast : respect de la distanciation

- Semi-remorques (livreur) vident puis mise en tas par chargeur

Traverses : respect de la distanciation

- Livreur arrive sur site et débâche puis remonte en cabine
- Manuscopique décharge les traverses => opérateur toujours en cabine
- Agent au sol pour mise en place tasseaux entre lits de traverses => pas de contact avec autre agents + ports de gants obligatoires

Privilégier la dématérialisation des bons de livraison.

En cas d'impossibilité de recourir à un bon de livraison électronique, les agents doivent porter des masques de même type, ainsi que des gants et des lunettes ou écran facial lors de l'échange.

	Chargement : respect de la distanciation :
	- Chauffeur arrive sur site et reste en cabine
Evacuation Matériaux	- Engins chargent les matériaux => opérateur toujours en cabine
LVddddioii ividtei iddx	
	Privilégier la dématérialisation des bons de livraison.
	En cas d'impossibilité de recourir à un bon de livraison électronique, les agents doivent porter des
	masques de même type, ainsi que des gants et des lunettes ou écran facial lors de l'échange.
	Respect de la distanciation entre agents – toute manipulation sans exceptions s'effectuant avec des
Rangement et	gants.
manipulation sur base	
	En cas d'utilisation engin => Respect de la distanciation : opérateur reste en cabine.
	- Port de gants de travail
	- Un seul agent sur le wagon
	- Utiliser au maximum les engins
Chargement /	
déchargement /	- Pour descendre et relever les ranchers et les plats bords un seul agent + un engin
manipulation des	- Les faire un par un et tour dans le même sens (pour éviter d'avoir plusieurs agents et les
wagons	croisements des personnes)
	- Sanglage, un agent au sol et un sur wagon
	- Toujours travailler avec un engin + un agent
	- Respect des distances d'1m entre chaque agent et avec AATTX SNCF.







Personnel de bureau / Poste fixe















Si la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire



Préambule

En complément des gestes barrières édictés par les pouvoirs publics, <u>le Guide de préconisations de l'OPPBTP</u> définit les mesures spécifiques complémentaires à mettre en œuvre pour en période d'épidémie de coronavirus COVID-19. Le SETVF décline ce Guide dans des fiches techniques pour l'adapter aux **Travaux ferroviaires**.

Ces fiches techniques pourront notamment être utilisées dans les plans de prévention et PPSPS.

Attention, ces fiches ne sont que des compléments en lien avec la crise sanitaire et ne substituent pas aux analyses de risques de chaque chantier.

Activités

Cette fiche concerne les activités de bureau et des mesures spécifiques à mettre en œuvre pour assurer les conditions sanitaires nécessaires aux personnels appelés à travailler dans les bureaux dans le contexte Covid-19 lorsque le télétravail n'est pas possible. Ces mesures viennent en complément des règles générales édictées par les pouvoirs publics.

Dans les locaux, je veille à :

- •Respecter la distanciation sociale d'1 mètre avec mes collègues, les prestataires extérieurs, les visiteurs, les clients... Si impossible →STOPPER l'activité.
- Adaptez si possible les flux de circulation afin d'éviter que les personnes ne se croisent : Entrées et sorties différenciées, sens de circulation dans les couloirs et escaliers ...
- Informer/Former tous les salariés : Mesures d'organisation, lavage des mains, comment utiliser un masque si le port est imposé, nettoyage des équipements communs ...
- Assurer un affichage des consignes barrières aux entrées et lieux stratégiques : Zzones communes, zones de repos, de restauration, ...
- Afficher et/ou diffuser les règles de lavage des mains dans les sanitaires et autres points d'eau.
- Mettre à disposition eau/savon papiers jetables poubelles à pédale et à couvercle et du gel hydroalcoolique, ainsi que le nécessaire pour nettoyer les équipements communs (lingettes ou spray désinfectant) aux endroits stratégiques de l'entreprise (imprimantes réseaux, accueil, machine à café...)
- Faire maintenir les portes intérieures et extérieures ouvertes avec des cales, dans la mesure du possible et s'il ne s'agit pas de portes coupe-feu.
- Pour les services fréquemment sollicités (informatique, ressources humaines, ...), organiser des créneaux de passage pour éviter l'affluence dans les bureaux et l'encombrement les couloirs

Pour accéder à mon lieu de travail :

- Décaler les horaires d'embauche et de débauche, afin d'éviter un regroupement de personnes aux portiques, hall d'entrée,
- Prendre connaissance des mesures organisationnelles mises en place avant de se rendre sur son lieu de travail : Envoi des documents par mail en amont.
- Au retour du collaborateur, le manager (ou le QSE selon l'organisation décidée) doit s'assurer que le collaborateur connait les mesures sanitaires mises en place et lui fait émarger une fiche d'accueil, ou tout autre document permettant de garantir une traçabilité.
- Prendre connaissance du questionnaire d'auto-évaluation de son état de santé. Ne pas se rendre sur son lieu de travail en cas de symptômes, ou après avoir été en contact avec une personne contaminée ou présentant des symptômes. Consulter son médecin traitant. Renseigner le registre de passage (horaire et motif), s'il existe, une fiche par personne accueillie et privilégier l'utilisation de stylo personnel.
- Respecter l'accès et l'accueil d'une seule personne à la fois : marquage au sol, poteaux de guidage, ...

Consignes générales

Accueil sur site

- Se soumettre au process de prises de températures si l'établissement a mis en place ce dispositif complémentaire

Accueil:

- Si possible installer une paroi de séparation en plexiglass et établir un marquage au sol pour respecter la distance de 1 mètre.
- Laisser à disposition du gel hydroalcoolique pour le personnel d'accueil
- Réduire au strict nécessaire les visiteurs et accès, avec autorisation préalable établie par le chef d'établissement. Accueillir une seule personne à la fois.
- Assurer le renseignement du registre de passage. Si obligation de prêt de stylo le nettoyer avant et après renseignement du registre

Avant le retour de ses collaborateurs, chaque manager devra s'assurer qu'ils ne présentent pas risque élevé de développer une forme sévère du Covid-19. Si des collaborateurs en présentent, ils devront impérativement rester à leur domicile, en arrêt de travail si aucune solution de télétravail n'est envisageable ou disposer d'un avis favorable de reprise du travail de leur médecin. Fiche OPPBTP : Fiche-Covid19-salarie a risque-elevé-OPPBTP.pdf

Locaux

- Assurer un nettoyage régulier (par exemple toutes les deux heures) au moyen de désinfectant, des surfaces de contact les plus usuelles: poignées de porte, tables, comptoir, claviers, téléphones, photocopieurs, machines à café, fontaines à eau, rampes d'escaliers, pointeuses.... Fiche OPPBTP: <u>Affiche-Covid19-Consignes-nettoyage-pour-seproteger-OPPBTP.pdf</u>)
- Pour les équipements communs (machines à café, fontaines à eau, photocopieurs ...) : mettre à disposition des collaborateurs :
 - Du gel hydroalcoolique pour que les salariés se désinfectent les mains avant utilisation
 - Le nécessaire pour nettoyer les zones de contacts des équipements : boutons, poignées ...
 - o Mise en place de marquage au sol pour respecter la distance minimale de 1m
- Assurer une ventilation naturelle par l'ouverture des fenêtres (minimum 15 min 3 fois par jour) quotidiennement et selon la fréquence d'occupation des locaux. En cas de ventilation mécanique, forcer l'apport d'air extérieur, sinon mettre à l'arrêt.
- Condamner le cas échéant l'accès à certains équipements collectifs : distributeurs de boisson ou nourriture...

Ascenseurs:

- Limiter le nombre de personnes dans l'ascenseur de façon à pouvoir respecter la distance de 2m (espace exiguë) ou en interdire l'accès
- Assurer le nettoyage au minimum deux fois par jour des points de contact.

Sous-sols (parkings):

Assurer le nettoyage des points de contact : interrupteurs, poignées de portes....

Maintenance des locaux et prestations diverses :

- Lister toutes les opérations ou prestations prévues.
- Limiter ces opérations et prestations au strict minimum, reporter les autres.
- Dispenser un accueil « COVID » aux prestataires extérieurs

Poste de travail Bureau

Situation de travail

Batiments et espaces

communs

- Se laver les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique en arrivant à son poste de travail et après tout contact avec un objet susceptible d'avoir été touché par un tiers.
- Ressource OPPBTP: <u>Affiche-Covid19-Se-laver-les-mains-pour-se-proteger-atelier-chantier</u>

- Ne pas se toucher le visage : C'est la zone de pénétration privilégiée du virus dans le corps. Porter les mains à son visage est un geste automatique qui favorise l'apport des gènes et virus auprès des zones sensibles.
- Utiliser son propre matériel de bureau sans le prêter (clavier, souris, ordinateur personnel, stylos, agrafeuse, ciseaux... etc.).
- Toucher au minimum les interrupteurs, poignées et surfaces.
- Ne pas oublier les smartphones, utiliser une lingette imbibée d'alcool isopropylique à 70% sur les "surfaces non poreuses" (ne pas appliquer de spray, d'eau de Javel ou de produit abrasif sur l'appareil). Contrairement aux autres alcools, l'alcool isopropylique a des facultés d'évaporation rapide, empêchant le phénomène d'humidité persistante favorisant les moisissures. Au-delà de 70%, la concentration en alcool pourrait être dommageable.
- Assurer le respect de la distance barrière et séparer les postes de travail pour que chaque collaborateur dispose d'un espace de 4m². Dans un espace restreint, il est préférable d'augmenter la distance préconisée de 1m.
- Dans les bureaux partagés :
 - o Faire des marquages au sol pour délimiter les distances à respecter
 - Possibilité d'équiper les bureaux de plexiglas lorsque la distance minimale d'1m ne peut être respectée
- Open spaces avec flex office :
 - o Si possible : Attribuer nominativement chaque bureau.
 - o Condamner l'accès à certains bureaux pour obliger le respect de la distanciation.
- Mettre en place des poubelles fermées et à pédale pour élimination des déchets souillés (ex : lingettes...) avec évacuation une fois par jour par la société de nettoyage.

Réunion

Limiter l'usage des salles de réunions au strict nécessaire afin d'éviter les regroupements de personnes.

Disposition des salles de réunion :

- Supprimer 1 chaise sur 2 pour limiter le nombre de personnes afin d'assurer le respect de la distance barrière.
- Disposer les chaises en quinconce afin d'éviter les face à face.
- Dans la mesure du possible, matérialiser l'emplacement du mobilier par le biais de marquages au sol
- Désinfecter l'ensemble des points de contacts / surfaces après chaque réunion : télécommandes, équipements de communication, câbles réseau
- Rappeler la consigne du lavage des mains avant et après

Assurer une ventilation naturelle (ouverture des fenêtres) quotidiennement et entre chaque réunion.

En cas de ventilation mécanique, forcer l'apport d'air extérieur, sinon mettre à l'arrêt.

Installations sanitaires

Donner comme consigne de se laver les mains avant de rentrer dans les toilettes pour ne pas les contaminer : savon ou gel hydroalcoolique.

Afficher les consignes (Fréquence / comment se laver les mains) clairement visibles. Fiche OPPBTP : Affiche-Covid19-Se-laver-les-mains-pour-se-proteger-atelier-chantier-OPPBTP.pdf

Nettoyer les toilettes avec des lingettes désinfectantes ou autre produit avant et après chaque passage.

Se sécher les mains avec un essuie-mains, de préférence en papier et à usage unique, et veiller à leur approvisionnement.

Mettre en place d'une poubelle à pédale.

Nettoyage des sanitaires, poignées de porte a minima deux fois par jour voire toutes les 2 heures Nettoyage quotidien des sols.

Espaces restauration

Les personnes sont autorisées à déjeuner sur place et à emmener un thermos de café ou autres boissons.

La prise de repas froid est recommandée, à titre exceptionnel, dans les bureaux

	Echelonner les horaires de prise de repas et pauses (café, tisane) dans les réfectoires ou RIE de manière à préserver la distanciation sociale.
	Privilégier la prise de repas « en terrasse », quand cela est possible
	Assurer la suppression d'une chaise sur deux afin d'assurer le respect de la distance barrière et disposition des chaises en quinconce
	Dans la mesure du possible matérialiser l'emplacement du mobilier par le biais de marquages au sol
	Privilégier l'utilisation de ses propres couverts.
	Rappeler la consigne de lavage des mains avant et après.
	Donner une consigne individuelle pour la désinfection de sa zone avant chaque prise repas et de nettoyage après.
	Utiliser tous moyens adaptés (gel, produits nettoyants, gants jetables ou du papier jetable) lors de l'utilisation de l'électroménager disponible (machine à café,).
	Nettoyer les points de contacts après utilisations.
	Mettre en place une poubelle à pédale.
	Livraison sans contact :
	N'autoriser qu'une seule livraison à la fois.
	Assurer une matérialisation physique de la zone de stockage / dépose (balisage).
Livraisons	Faire déposer les colis sur le sol en maintenant la distance barrière. Ne pas se passer les colis de la main à la main.
2.01.0.00.1.0	Eviter la signature des BL papier ou smartphone / tablette.
	Le courrier est remis à une seule personne désignée par service.
	Se laver les mains avant et après manipulation du courrier et des colis. Dans la mesure du possible
	ne pas les manipuler dans les 24h après réception.
	Mettre en place un comité COVID constitué de référents COVID qui se réunit régulièrement pour
	prendre des dispositions concernant l'évolution du contexte sanitaire et suite aux REX qui seront
Référent et VIGI COVID	réalisés.
	Des VIGIS COVID peuvent aussi être nommés dans les différents bâtiments ou étages. Ils seront en
	charge de vérifier que les consignes de sécurité sont correctement déployées et que l'ensemble
	des salariés travaille en sécurité, en respectant ces consignes et les gestes barrières.
	Ils s'assurent également que le nettoyage est bien réalisé, et que le matériel nécessaire pour
	travailler dans de bonnes conditions sanitaires est présent.
	Ils remontent au comité COVID les éventuelles observations qu'ils peuvent faire dans les bureaux.



Fiche Prévention Sanitaire COVID 19 - COM 07

Activité « Echange et remise de documents»

Gestes Barrières à respecter :

COVID-19 : il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage













très régulièrement

Tousser ou éternuer dans sor coude ou dans un mouchoir

Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter

Saluer sans se serrer la mai arrêter les embrassades

Limiter les déplacements et les contacts au strict minimur

Respecter une distance de sécurité d'au moins 1 mètre

Distance minimale d'un mètre à respecter entre 2 agents

La majorité des tâches composant le mode opératoire de gestion des documents se réalise en veillant au respect strict des gestes barrières citées ci-dessus et notamment au respect de la distance minimale d'un mètre entre 2 agents opérant sur cette activité. Néanmoins certaines tâches décrites ci-dessous ont nécessité une analyse de risques pour adapter les mesures et garantir ainsi la prévention des opérateurs : elles seront à commenter lors du briefing avant le début du travail.

RQ : Privilégier le passage d'information par dépêche pour éviter une remise documents de main à main

Tâche	Mesures complémentaires
Mesure avant travail	Participation au briefing dans le respect des mesures de prévention liées à l'organisation et à la réalisation du briefing reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 04 « Briefing et Débriefing».
	Le nombre de personnes en charge de la préparation des documents doit être limité :
Préparation des documents	 RPTx/CCh et AC/Aiguilleur pour la documentation S9 (Document d'organisation, Contrat de travaux, consigne lorry, CC-BD); Adjoint S11 pour la documentation S11; ASP pour l'attestation d'annonce; ARF pour le RSO ou représentant sur le chantier; Surveillant Travaux pour les fiches de contrôle qualité; Organisateur ou responsable briefing pour l'ensemble des autres documents.
	 - Lavage des mains des personnes en charge de la préparation des documents avant cette opération (eau + savon ou gel hydroalcoolique) - Avant chaque utilisation d'imprimante ou photocopieur, nettoyer l'interface tactile et les parties communes avec des lingettes ou tout autre dispositif; - Chaque agent doit se munir de son stylo personnel ou mise à leur disposition de stylos préalablement nettoyés - Privilégier des pochettes plastiques de documents préalablement nettoyées (utilisation de lingettes ou autres produits de nettoyage); - Nettoyage des surfaces sur lesquelles les documents/pochettes seront disposées avant cette opération.
Transmission des informations	 Privilégier, dans la mesure du possible, la consultation de certains documents sur support numérique individuels des agents (tablettes, Smartphone,) avec un seul agent consultant le support papier (les équipements utilisés devront être nettoyés avec lingettes ou autres produits avant et à la fin de l'utilisation) Privilégier le passage d'informations par dépêche pour éviter une remise documents de main à main. Dans le cadre de l'ARF, possibilité d'appliquer la NLD 543 précisant les dispositions dérogatoires à la MT 08029 permettant la transmission de l'ARF et l'AAn par dépêche. Il faut prévoir la fourniture de formulaire type MT8029 vierge pour chaque personne devant avoir des échanges de documents, ou bien fournir un carnet individuel pour chaque personne. Dans ce cas, la correspondance des numéros d'ordre devra être assurée (exemple ARF n°1) Chacun doit avoir son propre stylo.
Remise des documents en main propre	Dans le cas de remise de documents en main propre (cas notamment des imprimés 9005 et 9007) : - Lavage des mains avant de distribuer ou de prendre possession d'un document ; - Lavage des mains après échange

	 Eviter les situations de face à face lors de la remise d'un document : déposer la pochette plastique ou le document sur une surface préalablement nettoyée pour distribution et retour des documents ; A minima, respecter la distance minimale de 1 mètre entre deux agents (bras tendus lors de la remise du document) Possibilité pour certains documents de faire une photo et d'en accuser réception par SMS, ceci afin d'éviter le main à main. Utilisation d'un pointeur laser, réglet ou baguette télescopique pour indiquer des éléments sur le document.
Retour des documents	 - Une seule personne doit être en charge de la centralisation des documents du chantier; - Lavage des mains les mains avant cette opération; - Rassembler l'ensemble des documents du chantier dans un carton/ une boite dédiée préalablement nettoyée. - Regrouper dans un sac poubelle tous les déchets souillés (masques, lingettes,) et le fermer avant de le déposer dans les déchets ménagers

Ces mesures complémentaires destinées à prévenir du risque du Coronavirus ne doivent pas entrainer un non-respect des consignes et règles de sécurité existantes (normes, procédures, port des EPIs, Règles Qui Sauvent, ...)







Gestion des fournitures / Chargement et déchargement

Fiche n°12



Mode opératoire

<u>Avant :</u>

Accueil des livreurs :











Si la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire



	du masque est obligatoire
Préambule	En complément des gestes barrières édictés par les pouvoirs publics, <u>le Guide de préconisations de l'OPPBTP</u> définit les mesures spécifiques complémentaires à mettre en œuvre pour en période d'épidémie de coronavirus COVID-19. Le SETVF décline ce Guide dans des fiches techniques pour l'adapter aux Travaux ferroviaires . Ces fiches techniques pourront notamment être utilisées dans les plans de prévention et PPSPS. Attention, ces fiches ne sont que des compléments en lien avec la crise sanitaire et ne substituent pas aux analyses de risques de chaque chantier.
Activités	 Accueil des livreurs Déchargement des produits livrés Signature et échanges de documents Transfert des produits dans les zones de stockage Communication des informations aux collaborateurs Rangement et évacuation
Moyens à mettre en œuvre	Pour le lavage des mains : - Savon liquide + eau + essuie-mains en papier à usage unique - Gel ou solution hydroalcoolique Pour la désinfection du matériel : - Lingette désinfectante Pour la distanciation - Prise de rendez-vous par tel - Dématérialisation de document Pour l'évacuation des déchets souillés : - Poubelles à pédale et couvercle - Sacs à déchets
Equipements de Protection individuelle	Masques de protection respiratoires à usage non sanitaire de catégorie 1 ou chirurgical ou FFP, lunettes ou écran facial et des gants
	Principes généraux : - Mettre à disposition des agents : Nettoyant + essuie tout / lingettes permettant le nettoyage. - Se laver les mains avant et après avoir été en contact avec des colis ou du matériel - Définir et délimiter à l'aide marquages au sol les zones de livraison dédiées - Mettre à jour les DHOL (Documents Harmonisés des Organisations de Livraisons) (ex protocole de

sécurité) en y intégrant le risque COVID avant toute opération de livraison.

Limiter à un seul livreur et un agent pour réceptionner et ouvrir les colis Eviter tout contact du personnel avec le camion ou fourgon de transport

Faire part au livreur des mesures spécifiques :
Se laver Lavage des mains préalable,
Respect des distances de sécurité,

- o Limiter les échanges physiques (signature des BL, chacun son stylo, manutentions des charges)
- Veiller au respect des distances pendant ces opérations

Pendant:

Déchargement des produits livrés :

- Demander la dépose des colis dans la zone définie et matérialisée à cet effet
- Se laver les mains avant et après chaque opération de déchargement.

Signature et échanges des documents :

- Se laver les mains avant et après échange et signature des documents
- Utiliser un stylo personnel, pas de prêt.
- Limiter l'accès au livreur par une barrière physique matérialisée par chaînette ou rubalise
- Remettre les documents en les posant sur une surface pour signature et ne pas les donner de main à main

Transfert des produits dans les zones de stockage :

- Limiter le travail à un seul agent ou respecter les règles de distanciation
- Si charge lourde : privilégier la manutention mécanique
- Si manutention mécanique impossible : déplacer le colis ou le matériel manuellement à plusieurs avec port du masque, lunettes ou écran facial et gants obligatoires. Porter la charge de profil à profil et non face à face
- Se laver les mains avant et après chaque manutention

Après :

Rangement, évacuation et départ :

- Veiller au respect de la distance minimale d'1m, pendant ces opérations de rangement.
- Lorsque cela est possible, laisser le colis entreposé au moins 24h avant ouverture et manipulation
- Une fois les colis ouverts, jeter les emballages immédiatement
- Nettoyer le matériel réceptionné par lingettes ou équivalent
- Se laver les mains après chaque livraison



Fiche Prévention Sanitaire COVID 19 - COM 06

Activité « Interventions sur engins»

Gestes Barrières à respecter :

COVID-19 : il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage













Distance minimale d'un mètre à respecter entre 2 agents

La majorité des tâches composant le mode opératoire d'interventions sur les engins de travaux SNCF se réalise en veillant au respect strict des gestes barrières citées ci-dessus et notamment au respect de la distance minimale d'un mètre entre 2 agents opérant sur cette activité. Néanmoins certaines tâches décrites ci-dessous ont nécessité une analyse de risques pour adapter les mesures et garantir ainsi la prévention des opérateurs.

Ce mode opératoire a été construit suite à une analyse de risque au sujet de la maintenance d'un EMF (EMV LGV) et à une analyse portant sur la maintenance N2 des draisines par l'IP AN.

L'utilisation des gants lors des différentes tâches ci-dessous ne dispense pas de se laver les mains fréquemment (mise à disposition d'eau et de savon ou de gel hydroalcoolique).

NOTA:

Les mesures de prévention liées à l'usage des outillages et matériels de travail sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « COM 2 - Utilisation Outillage ».

Les mesures de prévention liées à l'utilisation des véhicules routiers sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « COM 1 - Utilisation Véhicules routiers ».

Tâche	Mesures complémentaires
Maintenance de l'engin	Répartir la maintenance de l'engin en tâches SEF et tâches non SEF. Réaliser les tâches SEF pour permettre l'utilisation ou le rapatriement de l'engin et reporter les tâches non SEF. Pour l'EMF il a été possible de réaliser les opérations SEF avec un seul agent.
Opérations nécessitant la participation d'un CREQ.	- Pour la maintenance de l'EMF (EMV LGV), faire intervenir l'agent C2MI et le CREQ en séquentiel et lors de journées différentes, afin qu'ils ne se côtoient pas.
N2 : Vidange de l'engin, changement des filtres, réapprovisionnement en liquide	Afin de travailler à un seul agent et d'éviter les manipulations de contenants, ne faire cette opération qu'au C2MI et en utilisant une "centralisation des huiles". Dans le cas contraire, le transfert de bidons et la manipulation commune d'objets (contenants) se feront à 2 agents munis de masques chirurgicaux ou équivalents.
N2 : Vérification Signalisation Lumineuse, Détection Incendie sur DU84 RS	Opération réalisée à deux agents : - 1 agent à l'intérieur de la cabine pour visualisation voyant ou lancer des commandes - 1 agent à l'extérieur pour simuler le défaut incendie (contacteur) ou vérification visuelle Veiller à maintenir pendant toute la durée de l'opération la distance minimale de 1 m entre les deux agents yc lors des phases de préparation et de finition.
N2 : Vérification Générale Périodique Levage Grue	Opération réalisée à deux agents : - 1 agent autorisé pour manipulation de la grue - 1 agent OVL (Opérateur Vérificateur Levage) en interne SNCF Réseau ou 1 prestataire d'un Organisme Certifié
N2 : Démarrage de l'engin	Opération réalisée à deux agents avec respect de la distance minimale d'1m entre le CREQ et l'agent:

N2 : Contrôle systématique de freinage	Opération avec 2 agents possible : 1 aux commandes et l'autre devant l'appareil de mesure avec respect de la distance minimale d'1m. Si l'opération nécessite un 3 ^{ème} agent, les agents devront porter des masques chirurgicaux ou équivalents.
N2 : Maintenance ATESS	Opération réalisée avec 3 agents dont un agent avec valise TVM et 1 autre aux commandes en cabine à munir de masques chirurgicaux ou équivalents.
Installation "Sleet Brush" sur Y9000, Draisine, EMC	- Remplacement en maintenance des brosses "Sleet Brush" réalisé par 1 seul agent - Installation Equipement "Sleet Brush": réalisée par 2 agents C2MI munis de masques chirurgicaux ou équivalents.
N2 : Essai compteur tachygraphique si pas d'ATESS	- Opération avec 1 agent et un CREQ : les 2 sont en cabine, il peut y avoir non respect de la distance minimale d'1m lors des interventions : les agents seront donc munis de masques chirurgicaux ou équivalents.

Ces mesures complémentaires destinées à prévenir du risque du Coronavirus ne doivent pas entrainer un non-respect des consignes et règles de sécurité existantes (normes, procédures, port des EPIs, Règles Qui Sauvent, ...)

Version 6 du 11 mai 2020 DGOP - DGII



Fiche Prévention Sanitaire COVID 19 - VOIE 08

Activité « Bourrage sur LGV / LC »

Gestes Barrières à respecter :

COVID-19 : il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage













Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir usage unique et les jeter

Saluer sans se serrer la main arrêter les embrassades

imiter les déplacements et es contacts au strict minimum

Respecter une distance de sécurité d'au moins 1 mètre

Distance minimale d'un mètre à respecter entre 2 agents

La majorité des tâches composant le mode opératoire de bourrage sur LGV ou LC se réalise dans le respect strict des gestes barrières citées ci-dessus et notamment vis-à-vis de la distance minimale d'un mètre entre 2 agents opérant sur cette activité. Néanmoins certaines tâches décrites ci-dessous ont nécessité une analyse de risques pour adapter les mesures et garantir ainsi la prévention des opérateurs.

L'utilisation des gants lors des différentes tâches ci-dessous ne dispense pas de se laver les mains fréquemment (mise à disposition d'eau et de savon ou de gel alcoolique).

ΝΟΤΔ

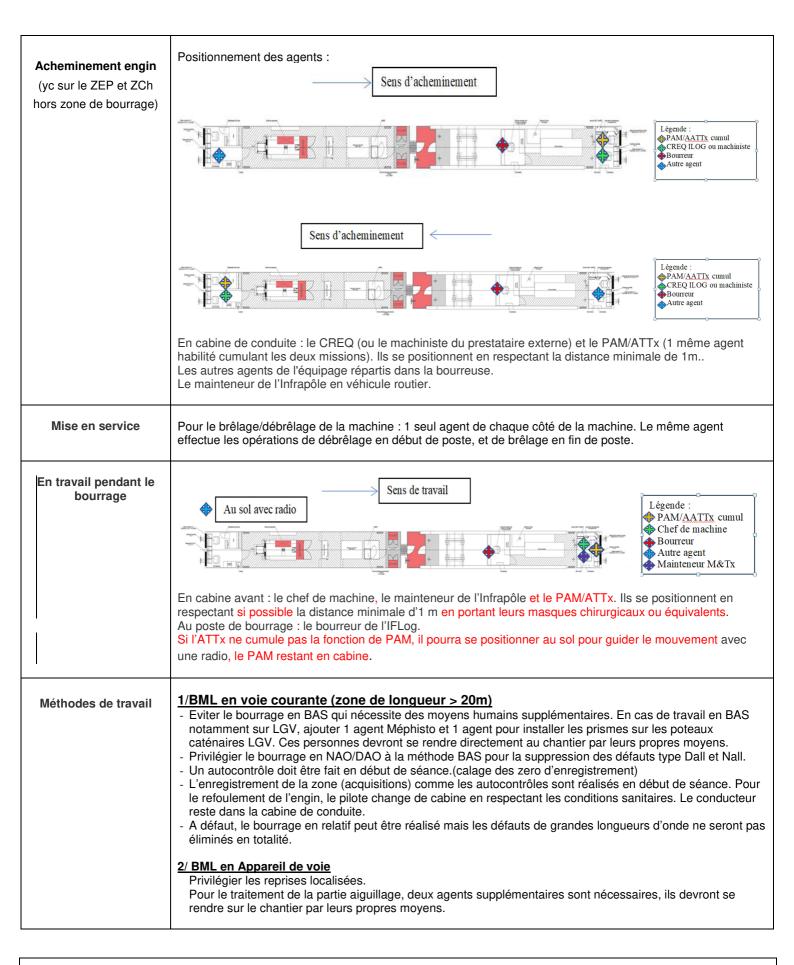
Les mesures de prévention liées à l'approvisionnement et à l'acheminement par draisine ou TTx font l'objet de la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 05 - « Convoi du GI ».

Les mesures de prévention liées à l'usage des outillages et matériels de travail sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 02 - « Utilisation Outillage et équipements communs ».

Les mesures de prévention liées à l'utilisation des véhicules routiers sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 01 - « Utilisation Véhicules routiers ».

COVID19 – COM 01 - « Utilisation Véhicules routiers ».		
Tâche	Mesures complémentaires	
Organisation 	 Participation au briefing dans le respect des mesures de prévention liées à l'organisation et à la réalisation du briefing reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 04 - « Briefing et débriefing ». Echanges et partage de documents dans le respect des mesures de prévention reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 07 - « Echanges et remise de documents ». Choisir la DFV ou la zone de chantier au plus proche du lieu d'engagement des convois. Choisir si possible la procédure du TTX déclencheur ou TTX stationné ; cela évite la présence de l'ATTX 	
	 Dès qu'il y aura plus d'une personne dans la cabine de conduite ou dans la cabine du poste de travail de l'engin, les agents seront positionnés en priorité en respectant la distance minimale d'1m (voir différentes situations ci-dessous) et les agents porteront des masques chirurgicaux ou équivalents. Lors de la montée et la descente, respecter et faire respecter la distance minimale de 1 m mini entre les personnes en évitant les croisements. Installation aux postes respectifs l'un après l'autre pour éviter les rapprochements. En cas de panne de la bourreuse, application de la fiche de prévention sanitaire COVID « Interventions sur engins ». 	
Accès à l'engin Avant mise en service de l'engin	 Mise à disposition dans les cabines de nettoyant + essuie tout ou lingettes permettant le nettoyage ou munir les intervenants de kits individuels de nettoyage Lavage des mains avant accès à l'engin. Nettoyage, avec lingettes ou autres dispositifs, des mains courantes, des poignées d'accès, du pupitre de conduite et des parties communes dans la cabine avant prise en main. Ouvrir les fenêtres de la cabine. Ne pas faire fonctionner la climatisation et le ou les ventilateurs présents. Avant chaque utilisation de radios de manœuvre, nettoyer les radios avec lingettes ou tout autre dispositif S'assurer de la mise à disposition de sacs poubelle pour recueillir les lingettes, essuie tout, film 	

étirable, ...pour l'ensemble des intervenants (y compris intervention dépannage)



Ces mesures complémentaires destinées à prévenir du risque du Coronavirus ne doivent pas entrainer un non-respect des consignes et règles de sécurité existantes (normes, procédures, port des EPIs, Règles Qui Sauvent, ...)

Version 3 du 3 mai 2020 DGOP - DGII



Fiche Prévention Sanitaire COVID 19 - VOIE 22

Activité « Régalage par engin entreprise »

Gestes Barrières à respecter :

COVID-19 : il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage













errer la main,

Limiter les déplacements et les contacts au strict minimum

Respecter une distance de sécurité d'au moins 1 mètre

Distance minimale d'un mètre à respecter entre 2 agents

La majorité des tâches composant le mode opératoire de régalage voie avec utilisation d'engins entreprise se réalise en veillant au respect strict des gestes barrières cités ci-dessus et notamment au respect de la distance minimale **d'un mètre** entre 2 agents opérant sur cette activité. Néanmoins certaines tâches décrites ci-dessous ont nécessité une analyse de risques pour adapter les mesures et garantir ainsi la prévention des opérateurs.

L'utilisation des gants lors des différentes tâches ci-dessous ne dispense pas de se laver les mains fréquemment (mise à disposition d'eau et de savon ou de gel hydroalcoolique).

NOTA:

Les mesures de prévention liées à l'acheminement font l'objet de la fiche de prévention sanitaire COVID19 « COM 5 - Convoi du GI ».

Les mesures de prévention liées à l'usage des outillages et matériels de travail sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « COM 2 - Utilisation Outillage ».

Les mesures de prévention liées à l'utilisation des véhicules routiers sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « COM 1 - Utilisation Véhicules routiers »

« COM 1 - Utilisation Véhicules routiers ».		
Tâche	Mesures complémentaires	
	 Participation au briefing dans le respect des mesures de prévention liées à l'organisation et à la réalisation du briefing reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « COM 4 - Briefing ». Echanges et partage de documents dans le respect des mesures de prévention reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « COM 7 - Echanges et remise de documents ». Choisir la DFV ou la zone de chantier au plus proche du lieu d'engagement des engins. 	
Organisation	- Choisir si possible la procédure du TTX déclencheur ou TTX stationné ; cela évite la présence de l'ATTX dans la cabine. Sinon, port du masque chirurgical ou équivalent pour lees agents présents en cabine	
	 Eviter d'utiliser les deux régaleurs latéraux en même temps (pour limiter le nombre d'agents à deux en cabine) Les documents de début d'exécution du travail (données géométriques) seront transmis aux acteurs (CDM et surveillant SNCF) par messagerie téléphonique ou autre et non par support papier L'utilisation de la checklist « reprise des chantiers » accessible sur le share point « Prévention sanitaire COVID 19 sur les chantiers » permet à chaque entreprise de vérifier en amont que toutes les mesures sont réalisables. Dès qu'il y aura plus d'un personne dans la cabine avant ou dans la cabine arrière de l'engin, les agents seront positionnés en priorité en respectant la distance minimale d'1m (voir situations cidessous) et les agents porteront des masques chirurgicaux ou équivalents. Lors de la montée et la descente, respecter et faire respecter la distance minimale de 1 m mini entre les personnes en évitant les croisements. Installation aux postes respectifs l'un après l'autre pour éviter les rapprochements. Limiter à deux maximum le nombre d'agents présents dans les cabines de conduite et de travail : Le conducteur et le pilote (acheminement) – le régaleur et le pilote (travail) Les autres présences en cabine non indispensables, sont à différer autant que possible. 	
Accès à la cabine	 Mise à disposition par l'entrepreneur dans les cabines de nettoyant + essuie tout ou lingettes permettant le nettoyage ou munir les intervenants de kits individuels de nettoyage Lavage des mains avant accès à l'engin. Nettoyage, avec lingettes ou autres dispositifs, des mains courantes, des poignées d'accès, du pupitre de conduite et des parties communes dans la cabine avant prise en main. Ouvrir les fenêtres de la cabine. Avant chaque utilisation de radios de manœuvre, nettoyer les radios avec lingettes ou tout pur diapositif. 	

autre dispositif

S'assurer de la mise à disposition de sacs poubelle pour recueillir les lingettes, essuie tout, film étirable, ...pour l'ensemble des intervenants (y compris intervention dépannage)

Régaleuses bi cabine

Ex RGT 25/35 : Le surveillant SNCF (et/ou l'équipage) peut alors être en cabine arrière (maxi mum2). La R24 a une cabine équipée de 4 sièges et sera assimilée à une bi-cabine pour cette fiche.

Pendant l'acheminement. Position du personnel Cabine avant : 1 conducteur et 1 **PAM** Cabine arrière : équipage Sens de travail **Pendant la Phase Travail** Positionnement du personnel AVANT Chef de machine en cabine arrière et agent SNCF (sécurité) en cabine avant si possible. Postes de régalage.

Sens de travail

Volant de commande

Machines mono-cabine type: SSP230, USP4000C, SSP203....R20, R21...

Pendant l'acheminement.

Présence dans la cabine de l'engin pendant l'acheminement de 2 personnes : le conducteur et le pilote.

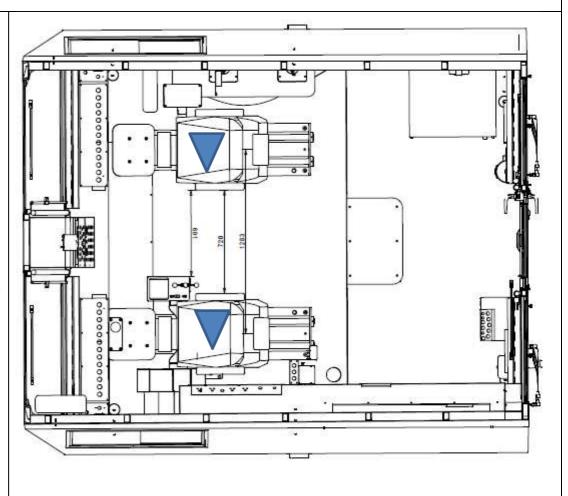
Le personnel complémentaire à l'équipage se rend sur le chantier en véhicule.

Pendant Phase de Travail

Présence dans la cabine de l'engin pendant le travail de 2 personnes : le régaleur et le pilote.

Le personnel complémentaire à l'équipage et le personnel SNCF reste en dehors de la machine





Ces mesures complémentaires destinées à prévenir du risque du Coronavirus ne doivent pas entrainer un nonrespect des consignes et règles de sécurité existantes (normes, procédures, port des EPIs, Règles Qui Sauvent, ...) Version 3 du 3 mai 2020 DGOP - DGII



Fiche Prévention Sanitaire COVID 19 - VOIE 23

Activité « Bourrage par engin entreprise »

Gestes Barrières à respecter :

COVID-19 : il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage













ser ou éternuer dans son Utiliser des n le ou dans un mouchoir usage unique

Saluer sans se serrer la main arrêter les embrassades

Limiter les déplacements et

Respecter une distance de sécurité d'au moins 1 mètre

Distance minimale d'un mètre à respecter entre 2 agents

La majorité des tâches composant le mode opératoire de bourrage mécanique lourd se réalise dans le respect strict des gestes barrières citées ci-dessus et notamment vis-à-vis de la distance minimale **d'un mètre** entre 2 agents opérant sur cette activité. Néanmoins certaines tâches décrites ci-dessous ont nécessité une analyse de risques pour adapter les mesures et garantir ainsi la prévention des opérateurs.

L'utilisation des gants lors des différentes tâches ci-dessous ne dispense pas de se laver les mains fréquemment (mise à disposition d'eau et de savon ou de gel hydroalcoolique).

NOTA:

Les mesures de prévention liées à l'acheminement font l'objet de la fiche de prévention sanitaire COVID19 « COM 5 - Convoi du GI ».

Les mesures de prévention liées à l'usage des outillages et matériels de travail sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « COM 2 - Utilisation Outillage ».

Les mesures de prévention liées à l'utilisation des véhicules routiers sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « COM 1 - Utilisation Véhicules routiers ».

Tâche	Mesures complémentaires
Organisation	 Participation au briefing dans le respect des mesures de prévention liées à l'organisation et à la réalisation du briefing reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « COM 4 - Briefing ». Echanges et partage de documents (Epure Halade, données géométriques, graphiques, enregistrements des zones traitées, annexes IN 028) dans le respect des mesures de prévention reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « COM 7 - Echanges et remise de documents ». Choisir la DFV ou la zone de chantier au plus proche du lieu d'engagement des convois. Choisir si possible la procédure du TTX déclencheur ou TTX stationné ; cela évite la présence de l'ATTX dans la cabine. L'utilisation de la checklist « reprise des chantiers » accessible sur le share point « Prévention sanitaire COVID 19 sur les chantiers » permet à chaque entreprise de vérifier en amont que toutes les mesures sont réalisables. Dès qu'il y aura plus d'une personne dans la cabine de conduite ou dans la cabine du poste de travail de l'engin, les agents seront positionnés en priorité en respectant la distance minimale d'1m (voir différentes situations cidessous) et les agents porteront des masques chirurgicaux ou équivalents. Lors de la montée et la descente, respecter et faire respecter la distance minimale de 1 m mini entre les personnes en évitant les croisements. Installation aux postes respectifs l'un après l'autre pour éviter les rapprochements.
Accès à l'engin Avant mise en service de l'engin	Mise à disposition par l'entrepreneur dans les cabines de nettoyant + essuie tout ou lingettes permettant le nettoyage ou munir les intervenants de kits individuels de nettoyage - Lavage des mains avant accès à l'engin. - Nettoyage, avec lingettes ou autres dispositifs, des mains courantes, des poignées d'accès, du pupitre de conduite et des parties communes dans la cabine avant prise en main. - Ouvrir les fenêtres de la cabine. - Avant chaque utilisation de radios de manœuvre, nettoyer les radios avec lingettes ou tout autre dispositif - S'assurer de la mise à disposition de sacs poubelle pour recueillir les lingettes, essuie tout, film étirable,

...pour l'ensemble des intervenants (y compris intervention dépannage)

Pour l'acheminement, de la base arrière au chantier et vice versa, seul le 1^{er} verrouillage est imposé. Pour les autres acheminements, le double verrouillage 'élingues ou chaines doit être mis en place Mise en service Ce double déverrouillage sera réalisé par un seul agent par côté de la machine. Positionnement des agents : égende : **Pilote** Sens d'acheminement Conducteur **Acheminement** engin (yc sur la ZEP Bourreur et ZCh hors zone de bourrage) Autre agent En cabine de conduite : le conducteur et le PAM. Si l'ATTX est dans la cabine et s'il ne cumule pas la fonction de PAM, les 3 agents présents en cabine porteront un masque chirurgical ou équivalent. Les autres agents de l'équipage répartis dans la bourreuse. Le mainteneur (surveillant SNCF) de l'Infrapôle se rend au chantier en véhicule routier. Sens de travail Pilote/ATTX Au sol avec radio Conducteur **Positionnement** Bourreur pendant le bourrage Au sol avec radio Autre agent En cabine avant : le chef de machine et le mainteneur de l'Infrapôle. Au poste de bourrage : le bourreur de l'entreprise. Le pilote/ATTX se positionne au sol avec une radio. 1/BML en voie courante (zone de longueur > 20m) - Eviter le bourrage en BAS qui nécessite des moyens humains supplémentaires. En cas de travail en BAS notamment sur LGV, ajouter 1 agent Méphisto et 1 agent pour installer les prismes sur les poteaux caténaires LGV. Ces personnes devront se rendre directement au chantier par leurs propres moyens. - Privilégier le bourrage en NAO/DAO à la méthode BAS pour la suppression des défauts type Dall et Nall. - Un autocontrôle doit être fait en début de séance.(calage des zero d'enregistrement) Méthodes de travail - L'enregistrement de la zone (acquisitions) comme les autocontrôles sont réalisés en début de séance. Pour le refoulement de l'engin, le pilote change de cabine en respectant les conditions sanitaires. Le conducteur reste dans la cabine de conduite. A défaut, le bourrage en relatif peut être réalisé mais les défauts de grandes longueurs d'onde ne seront pas éliminés en totalité. 2/ BML en Appareil de voie Privilégier les reprises localisées.

Ces mesures complémentaires destinées à prévenir du risque du Coronavirus ne doivent pas entrainer un non-respect des consignes et règles de sécurité existantes (normes, procédures, port des EPIs, Règles Qui Sauvent, ...)

le chantier par leurs propres moyens.

Pour le traitement de la partie aiguillage, deux agents supplémentaires sont nécessaires, ils devront se rendre sur



Fiche Prévention Sanitaire COVID 19 - COM 06

Activité « Interventions sur engins»

Gestes Barrières à respecter :

COVID-19 : il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage













Distance minimale d'un mètre à respecter entre 2 agents

La majorité des tâches composant le mode opératoire d'interventions sur les engins de travaux SNCF se réalise en veillant au respect strict des gestes barrières citées ci-dessus et notamment au respect de la distance minimale d'un mètre entre 2 agents opérant sur cette activité. Néanmoins certaines tâches décrites ci-dessous ont nécessité une analyse de risques pour adapter les mesures et garantir ainsi la prévention des opérateurs.

Ce mode opératoire a été construit suite à une analyse de risque au sujet de la maintenance d'un EMF (EMV LGV) et à une analyse portant sur la maintenance N2 des draisines par l'IP AN.

L'utilisation des gants lors des différentes tâches ci-dessous ne dispense pas de se laver les mains fréquemment (mise à disposition d'eau et de savon ou de gel hydroalcoolique).

NOTA:

Les mesures de prévention liées à l'usage des outillages et matériels de travail sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « COM 2 - Utilisation Outillage ».

Les mesures de prévention liées à l'utilisation des véhicules routiers sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « COM 1 - Utilisation Véhicules routiers ».

Tâche	Mesures complémentaires
Maintenance de l'engin	Répartir la maintenance de l'engin en tâches SEF et tâches non SEF. Réaliser les tâches SEF pour permettre l'utilisation ou le rapatriement de l'engin et reporter les tâches non SEF. Pour l'EMF il a été possible de réaliser les opérations SEF avec un seul agent.
Opérations nécessitant la participation d'un CREQ.	- Pour la maintenance de l'EMF (EMV LGV), faire intervenir l'agent C2MI et le CREQ en séquentiel et lors de journées différentes, afin qu'ils ne se côtoient pas.
N2 : Vidange de l'engin, changement des filtres, réapprovisionnement en liquide	Afin de travailler à un seul agent et d'éviter les manipulations de contenants, ne faire cette opération qu'au C2MI et en utilisant une "centralisation des huiles". Dans le cas contraire, le transfert de bidons et la manipulation commune d'objets (contenants) se feront à 2 agents munis de masques chirurgicaux ou équivalents.
N2 : Vérification Signalisation Lumineuse, Détection Incendie sur DU84 RS	Opération réalisée à deux agents : - 1 agent à l'intérieur de la cabine pour visualisation voyant ou lancer des commandes - 1 agent à l'extérieur pour simuler le défaut incendie (contacteur) ou vérification visuelle Veiller à maintenir pendant toute la durée de l'opération la distance minimale de 1 m entre les deux agents yc lors des phases de préparation et de finition.
N2 : Vérification Générale Périodique Levage Grue	Opération réalisée à deux agents : - 1 agent autorisé pour manipulation de la grue - 1 agent OVL (Opérateur Vérificateur Levage) en interne SNCF Réseau ou 1 prestataire d'un Organisme Certifié
N2 : Démarrage de l'engin	Opération réalisée à deux agents avec respect de la distance minimale d'1m entre le CREQ et l'agent:

N2 : Contrôle systématique de freinage	Opération avec 2 agents possible : 1 aux commandes et l'autre devant l'appareil de mesure avec respect de la distance minimale d'1m. Si l'opération nécessite un 3 ^{ème} agent, les agents devront porter des masques chirurgicaux ou équivalents.
N2 : Maintenance ATESS	Opération réalisée avec 3 agents dont un agent avec valise TVM et 1 autre aux commandes en cabine à munir de masques chirurgicaux ou équivalents.
Installation "Sleet Brush" sur Y9000, Draisine, EMC	- Remplacement en maintenance des brosses "Sleet Brush" réalisé par 1 seul agent - Installation Equipement "Sleet Brush": réalisée par 2 agents C2MI munis de masques chirurgicaux ou équivalents.
N2 : Essai compteur tachygraphique si pas d'ATESS	- Opération avec 1 agent et un CREQ : les 2 sont en cabine, il peut y avoir non respect de la distance minimale d'1m lors des interventions : les agents seront donc munis de masques chirurgicaux ou équivalents.

Versiqn 3 du 26 avril 2020 DGOP - DGII



Fiche Prévention Sanitaire COVID 19 - VOIE 12

Activité « Ballastage »

Gestes Barrières à respecter :

COVID-19 : il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage













usser ou éternuer dans son Utiliser des moucl ude ou dans un mouchoir usage unique et le

Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades

imiter les déplacements et es contacts au strict minimum

Respecter une distance de sécurité d'au moins 1 mètre

Distance minimale d'un mètre à respecter entre 2 agents

La majorité des tâches composant le mode opératoire de ballastage se réalise dans le respect strict des gestes barrières citées cidessus et notamment vis-à-vis de la **distance minimale d'un mètre** entre 2 agents opérant sur cette activité. Néanmoins certaines tâches décrites ci-dessous ont nécessité une analyse de risques pour adapter les mesures et garantir ainsi la prévention des opérateurs.

L'utilisation des gants lors des différentes tâches ci-dessous ne dispense pas de se laver les mains fréquemment (mise à disposition d'eau et de savon ou de gel hydroalcoolique).

NOTA:

Les mesures de prévention liées à l'usage des outillages et matériels de travail sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « Utilisation Outillage ».

Les mesures de prévention liées à l'utilisation des véhicules routiers sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « Utilisation Véhicules routiers ».

Tâche	Mesures complémentaires
Mesure avant travail	 Participation au briefing dans le respect des mesures de prévention liées à l'organisation et à la réalisation du briefing reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « Briefing ». Répartition des ballastières à préciser dès le briefing Echanges et partage de documents dans le respect des mesures de prévention reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « Echanges et remise de documents ».
Préparation du TTx et Acheminement engin	Cette fiche ne traite pas de la conduite du train de ballast : les mesures de prévention liées à la conduite et l'acheminement des TTx à respecter par les agents en cabine font l'objet de la fiche de prévention sanitaire COVID19 « Convoi du GI ».
En travail pendant le ballastage	- Positionnement des agents pendant le ballastage : Un agent par ballastière (en alternance de côté) muni de gants de manutention.
	 Possibilité de compléter l'équipement des ballastières par des kits de déchargement automatiques télécommandés : la présence des agents sur chaque plateforme, dans ce cas, n'est plus nécessaire en fonctionnement normal. La communication entre les agents devra se faire via des systèmes radio : prévoir nettoyage des radios avant et après utilisation. Le port du masque FFP3 est obligatoire pour la protection de la silice (EPI) : ce port de masque permet de protéger les agents du COVID en cas d'aléa nécessitant la présence de deux agents sur la ballastière (cas de levier trop dur ou bloqué par exemple).
Organisation	 L'utilisation des kits de déchargement télécommandés sont à privilégier Si le nombre de dispositifs dans les kits est insuffisant, les répartir à raison d'un kit par ballastière Dans la mesure du possible, affecter à chaque agent son matériel (radio) et ses ballastières pour limiter les risques de contamination En cas de passation de service au cours de chantier, le nettoyage préventif doit être réalisé conformément aux fiches sanitaires « Convoi du GI » et « Outillage » Procéder au nettoyage systématique des leviers, des gardes corps, des poignées avant et à la fin de chaque chantier avec lingettes ou tout autre dispositif par l'agent qui les a utilisés.
Ballastage à la pelle	Utilisation d'une pelle rail-route équipée ou non d'une benne-lorry, et d'outils spécifique à l'engin permettant la mise en œuvre du ballast : le conducteur d'engin est seul lors de cette opération (nettoyage des points d'accès, de conduite et de commandes de la pelle RR avant et après utilisation)

Version 7 du 3 mai 2020 DGOP - DGII



Fiche Prévention Sanitaire COVID 19 - VOIE 07

Activité « Soudure Aluminothermique de rail »

Gestes Barrières à respecter :

COVID-19 : il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage













Se laver les mains très régulièrement

Tousser ou éternuer dans sor coude ou dans un mouchoir

noirs à

Saluer sans se serrer la mair arrêter les embrassades

Limiter les déplacements et les contacts au strict minimu

especter une distance de icurité d'au moins 1 mètre

Distance minimale d'un mètre à respecter entre 2 agents

La majorité des tâches lors d'une opération de soudage aluminothermique de rail se réalise dans le respect strict des gestes barrières citées ci-dessus et notamment vis-à-vis de la distance minimale d'un mètre entre 2 agents opérant sur cette activité. Néanmoins certaines tâches décrites ci-dessous ont nécessité une analyse de risques pour adapter les mesures et garantir ainsi la prévention des opérateurs.

L'utilisation des gants lors des différentes tâches ci-dessous ne dispense pas de se laver les mains fréquemment (mise à disposition d'eau et du savon ou du gel hydroalcoolique).

NOTA:

Les mesures de prévention liées à l'approvisionnement et à l'acheminement par draisine ou TTx font l'objet de la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 5 - « Convoi du GI ».

Les mesures de prévention liées à l'usage des outillages et matériels de travail sont reprises dans la fiche de prévention sµnitaire COVID19 – COM 2 - « Utilisation Outillage ».

Les mesures de prévention liées à l'utilisation des véhicules routiers sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire QOVID19 – COM 1 - « Utilisation Véhicules routiers ».

Tâche	Mesures complémentaires
Organisation	Participation au briefing dans le respect des mesures de prévention liées à l'organisation et à la réalisation du briefing reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 04 - « Briefing et débriefing ». Echanges et partage de documents dans le respect des mesures de prévention reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 07 - « Echanges et remise de documents ».
Chargement/ Déchargement du matériel, Réglage, mise en place des moules,	Respect des gestes barrières notamment la distanciation sociale pendant ces opérations : si la distance d'1m ne peut être respectée, les agents chargés de ces opérations porteront des masques chirurgicaux ou équivalents. Lorsque la soudure est réalisée par entreprise externe, la phase de vérification contradictoire du traçage et de la largeur de la lacune se fera avec port du masque chirurgical ou équivalent. Le changement de masque doit se faire en enlevant le premier masque puis en se lavant les mains puis en mettant le deuxième masque ; et ce à chaque changement de type de masque.
Préchauffage et coulée de la soudure, ébavurage	Le soudeur et l'aide soudeur doivent porter les équipements suivants (EPIs) : Masque FFP3 ou masque auto ventilé, lunettes de protection, gants, ainsi que la tenue ignifugée et les bottes (ou chaussures+ guêtres). Ces équipements leur permettent d'être protégés y compris quand la distance minimale d'1 m entre eux ne peut être respectée.
	Le changement de masque doit se faire en enlevant le premier masque puis en se lavant les mains puis en mettant le deuxième masque ; et ce à chaque changement de type de masque.

Version 7 du 3 mai 2020 DGOP - DGII



Fiche Prévention Sanitaire COVID 19 - VOIE 01

Activité « Remplacement de Rail en BN »

Gestes Barrières à respecter :

COVID-19 : il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage













Se laver les mains très régulièrement Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter

Saluer sans se serrer la main arrêter les embrassades

Limiter les déplacements et les contacts au strict minimum

Respecter une distance de sécurité d'au moins 1 mètre

Distance minimale d'un mètre à respecter entre 2 agents

La majorité des tâches composant le mode opératoire de remplacement de rail en BN se réalise dans le respect strict des gestes barrières citées ci-dessus et notamment vis-à-vis de la distance minimale **d'un mètre** entre 2 agents opérant sur cette activité. Néanmoins certaines tâches décrites ci-dessous ont nécessité une analyse de risques pour adapter les mesures et garantir ainsi la prévention des opérateurs.

L'utilisation des gants lors des différentes tâches ci-dessous ne dispense pas de se laver les mains fréquemment (mise à disposition d'eau et de savon ou de gel hydroalcoolique).

NOTA:

Les mesures de prévention liées à l'approvisionnement et à l'acheminement par draisine ou TTx font l'objet de la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 5 - « Convoi du GI ».

Les mesures de prévention liées à l'usage des outillages et matériels de travail sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 2 - « Utilisation Outillage ».

Les mesures de prévention liées à l'utilisation des véhicules routiers sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 1 - « Utilisation Véhicules routiers ».

Les mesures liées au soudage des rails ne sont pas reprises dans cette fiche et font l'objet d'une fiche de prévention sanitaire COVID19 – VOIE 07 - « Soudage de rails ».

- ^ •	
Tâche	Mesures complémentaires
Mesure avant travail	Participation au briefing dans le respect des mesures de prévention liées à l'organisation et à la réalisation du briefing reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 4 - « Briefing et débriefing ». Echanges et partage de documents dans le respect des mesures de prévention reprises dans la fiche de
	prévention sanitaire COVID19 – COM 7 - « Echanges et remise de documents ».
Détirefonnage et tronçonnage : M se en voie et hors voie de la tirefonneuse et du chariot,	 Utilisation d'une TEM tirefonneuse légère en priorité si disponible La tirefonneuse, bien que légère, doit être manutentionnée par 2 agents mais ils sont séparés par la longueur de la machine > 1 m. Si besoin d'un autre agent notamment lors du chargement dans le camion ou lors du convoyage chantier – camion, les agents devront porter un masque chirurgical ou équivalent. Le déchargement et l'enraillement peuvent se faire à l'aide de la grue du camion et d'une pelle RR. En cas d'utilisation de tirefonneuses lourdes, la manutention, la mise en voie et hors voie se feront par des agents munis de masques chirurgicaux ou équivalents dans le respect des mesures de pose et retrait définies à la fiche COM 10. Les chambrées de soudage sont faites à la fourche par un seul agent. Le chainage et la prise de mesure sont réalisés par des agents distants de plus d'1m. Le tronçonnage doit être fait par un seul agent mais si l'opération nécessite un deuxième agent notamment
	lors de la phase de montage de la tronçonneuse ou lors du positionnement du disque sur le trait de coupe, cela peut être fait soit par le soudeur ou l'aide soudeur muni de leurs masques FFP3, soit par les agents munis de masques chirurgicaux ou équivalents dans le respect des mesures de pose et retrait définies à la fiche COM 10. Le tronçonnage nécessite le port des EPIs : masque FFP3, lunettes masques, EPICB, guêtres. - Le perçage de rail doit être fait par un seul agent mais si l'opération nécessite un deuxième agent notamment lors de la phase de lubrification du perçage (selon machine), cela peut être fait soit par un aide lui aussi

COM 10.Le perçage nécessite le port des EPI : lunettes masques, EPICB, gants

munis de masque chirurgical ou équivalents dans le respect des mesures de pose et retrait définies à la fiche

Substitution du rail : Dépose du rail mise en place du nouveau cdupon

- Le démontage de l'éclissage est réalisé par un seul agent ou avec l'aide du soudeur équipé de son masque FFP3 (= EPI)
- Le rail doit être décalaminé préalablement par un seul agent (muni de ses EPIs dont le masque FFP3) avec la machine adaptée (la décalamineuse dont les deux extrémitgés sont distantes de plus d'1 m peut être acheminée et installée par deux agents mais si besoin d'un autre agent notamment lors du chargement dans le camion ou lors du convoyage chantier camion, les agents devront porter un masque chirurgical ou équivalent).
- Utilisation de 2 portiques : leur mise en place se fait par des poignées aux 2 extrémités à plus d'1 m de distance. Pour le levage et le déplacement, possible de ne positionner qu'un seul agent par portique.
- En cas d'impossibilité d'utilisation des portiques pour des raisons locales (lieu de stockage du rail neuf, profil ballast, ...), utilisation d'une pelle Rail Route ou d'une draisine.



Ne pas utiliser les tenailles qui ne permettent pas respecter la distance minimale. Si une situation nécessite l'utilisation des tenailles, les agents porteront des masques chirurgicaux ou équivalents.

Fixation et assemblage

- 1 agent pour la mise en place du menu matériel
- 1 agent à la tirefonneuse/clipseuse pour refixer les attaches
- 1 agent qui utilise la clé à boulons pour fixer les joints définitifs ou provisoires.
- Toute cette phase ne se fait qu'avec la présence d'un seul agent dans la zone du joint.
- L'organisation et le séquencement des différentes étapes de cette tâche doivent y concourir.
- Si la distance minimale d'1 m entre les agents ne peut pas être respectée, la dépose et la pose d'éclisses et boulons doivent se faire avec des agents munis de masques chirurgicaux ou équivalents dans le respect des mesures de pose et retrait définies à la fiche COM 10.

Rangement, évacuation et départ

Veiller au respect de la distance minimale d'1m entre les agents pendant ces opérations de manutention, rangement et d'évacuation du matériel et outillages.

Si le respect de la distance n'est pas possible, les agents chargés de ces tâches porteront des masques chirurgicaux ou équivalents dans le respect des mesures de pose et retrait définies à la fiche COM 10. Nettoyage par lingettes ou équivalent des outillages avant rangement.

Version 5 du 3 mai 2020 DGOP - DGII



Fiche Prévention Sanitaire COVID 19 - VOIE 13

Activité « Serrage attaches »

Gestes Barrières à respecter :

COVID-19 : il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage













Se laver les mains très régulièrement

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter

Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades

Limiter les déplacements et les contacts au strict minimum

especter une distance de écurité d'au moins 1 mètre

Distance minimale d'un mètre à respecter entre 2 agents

La majorité des tâches composant le mode opératoire de serrage d'attaches se réalise dans le respect strict des gestes barrières citées cidessus et notamment vis-à-vis de la distance minimale d'un mètre entre 2 agents opérant sur cette activité. Néanmoins certaines tâches décrites ci-dessous ont nécessité une analyse de risques pour adapter les mesures et garantir ainsi la prévention des opérateurs.

L'utilisation des gants lors des différentes tâches ci-dessous ne dispense pas de se laver les mains fréquemment (mise à disposition d'eau et de savon ou de gel hydroalcoolique).

Nota:

Les mesures de prévention liées à l'approvisionnement et à l'acheminement par draisine ou TTx font l'objet de la fiche de prévention santaire COVID19 – COM 05 - « Convoi du GI ».

Les mesures de prévention liées à l'usage des outillages et matériels de travail sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire $C\Phi VID19 - COM 02$ « Utilisation Outillage ».

Les mesures de prévention liées à l'utilisation des véhicules routiers sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 01 - « Utilisation Véhicules routiers ».

Tâche	Mesures complémentaires
Mesure avant travail	- Participation au briefing dans le respect des mesures de prévention liées à l'organisation et à la réalisation du briefing reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 04 - « Briefing » Echanges et partage de documents dans le respect des mesures de prévention reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 07 - « Echanges et remise de documents ».
Préparation du matériel et outillage	Nécessite : - Clé à tirefond -> 1 opérateur - Dégrippant - Clé dynamométrique -> 1 opérateur, - Tirefonneuse légère -> 2 opérateurs - Si usage d'une tirefonneuse lourde, prévoir engin de levage (camion plateau avec grue, pelle rail-route, draisine pour déchargement – chargement - mise en voie – mise hors voie. Si pas d'engins mécanisés de de levage disponibles, la manutention se fera avec des agents munis de masques chirurgicaux ou équivalents dans le respect des mesures de pose et de retrait définies dans la fiche COM 10 Pour les entreprises de travaux voie : Visseuse/dévisseuse (Sans utiliser l'option Choc -> afin de préserver le filetage) -> 1 opérateur
Mesures d'organisation	Il convient de procéder file par file pour éviter que deux agents soient l'un à côté de l'autre ou alors de travailler File Gauche et File droite avec un décalage d'au moins 2 à 3 traverses.
Desserrage sur Traverses BETON	Priorité à la tirefonneuse légère, déraillable par deux agents distants de plus d'1m. Si impossibilité de mise en œuvre de la tirefonneuse légère, utiliser soit une visseuse/dévisseuse (attention au mode CHOC), soit une tirefonneuse lourde dont la manutention se fera de préférence par engin mécanisé ou par agents munis de masques chirurgicaux ou équivalents dans le respect des mesures de pose et de retrait définies dans la fiche COM 10.
Resserrage sur Traverses BETON	 Pour travaux isolés: Soit utilisation de la clé à tirefond (1 opérateur) pour approcher, et la clé dynamométrique pour finition de serrage; soit utilisation de la clé à tirefond avec 2 agents avec port du masque chirurgical ou équivalent mai mais privilégier la mécanisation comme ci-dessus. Si impossibilité de resserrage, approcher à l'aide d'une visseuse/dévisseuse (attention au mode CHOC) et terminer avec la clé dynamométrique Prioriser l'utilisation de la tirefonneuse: voir ci-dessus.

Desserrage sur Traverses BOIS	 Pour travaux isolés: Utilisation de la clé à tirefond ou clé dynamométrique (1 opérateur) ou utilisation de la clé à tirefond par deux agents équipés de masques chirurgicaux ou équivalent mais privilégier l'utilisation de la tirefonneuse (voir ci-dessus) Pour tous les autres travaux, si utilisation tirefonneuse: voir ci-dessus.
Resserrage sur Traverses BOIS	 Pour travaux isolés: Soit utilisation de la clé à tirefond (1 opérateur) pour approcher, et la clé dynamométrique pour finition de serrage; soit utilisation de la clé à tirefond avec 2 agents avec port du masque chirurgical ou équivalent mai mais privilégier la mécanisation comme ci-dessus. Si impossibilité de resserrage, approcher à l'aide d'une visseuse/dévisseuse (attention au mode CHOC) et terminer avec la clé dynamométrique. Pour tous les autres travaux, prioriser l'utilisation de la tirefonneuse: voir ci-dessus. Si nécessité de mise en place d'un tirefond 3V ou VORTOK, l'opération à la clé à tirefond nécessite énormément de force et n'est pas compatible à l'utilisation à 1 seul agent. L'opération peut alors se réaliser par des agents munis de masques chirurgicaux ou équivalents dans le respect des mesures de pose et de retrait définies dans la fiche COM 10.
Consolidation par cheville	Perçage et mise en place par le même agent puis application tâche serrage par autre agent suffisamment espacé.
Rangement, évacuation et départ	 Chaque opérateur recharge son matériel et l'outillage collectif après nettoyage par lingettes ou équivalent. Veiller au respect de la distance minimale d'1m entre les agents pendant ces opérations de manutention, rangement et d'évacuation du matériel et outillages. Si le respect de la distance n'est pas possible, les agents chargés de ces tâches porteront des masques chirurgicaux ou équivalents dans le respect des mesures de pose et de retrait définies à la fiche COM 10.



Fiche Prévention Sanitaire COVID 19 VOIE 02 - Activité « Remplacement de Rail en LRS »

Gestes Barrières à respecter :

COVID-19 : il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage













Se laver les mains très régulièrement

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter

Saluer sans se serrer la main

Limiter les déplacements et

especter une distance de écurité d'au moins 1 mètre

Distance minimale d'un mètre à respecter entre 2 agents

La majorité des tâches composant l'opération de remplacement de rail sur LRS se réalise en veillant au respect strict des gestes barrières citées ci-dessus et notamment au respect de la distance minimale **d'un mètre** entre 2 agents opérant sur cette activité. Néanmoins certaines tâches décrites ci-dessous ont nécessité une analyse de risques pour adapter les mesures et garantir ainsi la prévention des opérateurs.

L'utilisation des gants lors des différentes tâches ci-dessous ne dispense pas de se laver les mains fréquemment (mise à disposition d'eau et de savon ou de gel hydroalcoolique).

NOTA:

Les mesures de prévention liées à l'approvisionnement et à l'acheminement par draisine ou TTx font l'objet de la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 5 - « Convoi du GI ».

Les mesures de prévention liées à l'usage des outillages et matériels de travail sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire CDVID19 – COM 2 - « Utilisation Outillage ».

Les mesures de prévention liées à l'utilisation des véhicules routiers sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 1 – « Utilisation Véhicules routiers ».

Tâche	Mesures complémentaires
Mesure avant travail	Participation au briefing dans le respect des mesures de prévention liées à l'organisation et à la réalisation du briefing reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 4 - « Briefing et débriefing ».
	Echanges et partage de documents dans le respect des mesures de prévention reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 7 - « Echanges et remise de documents ».
Détirefonnage Manutention de la tirefonneuse et du chariot,	 Manutention et utilisation tirefonneuse lourde ou clipseuse: rechercher en priorité un engin de levage (pelle rail route, bras de draisine) pour manipuler le matériel afin de respecter 1 m de distance. Dans le cas d'impossibilité de mise à disposition d'engin de levage, les agents assurant la manutention porteront un masque chirurgical ou équivalent dans le respect des mesures pour la pose et le retrait définies dans la fiche COM 10. Utilisation de TEM tirefonneuse légère en priorité si disponible : la tirefonneuse, bien que légère, doit être manutentionnée par 2 agents mais ceux-ci sont séparés par la longueur de la machine > 1 m. Si besoin d'un autre agent notamment lors du chargement dans le camion ou lors du convoyage chantier – camion, les agents devront porter un masque chirurgical ou équivalent.
Substitution du rail dépose du rail mise en place du nouveau coupon	 1 agent pour la mise en place du menu matériel. Les chambrées de soudage sont faites à la fourche par un seul agent ou à la charrue avec des agents équipés de masques chirurgicaux ou équivalents. Le chainage et la prise de mesure sont réalisés par des agents distants de plus d'1m. Le rail doit être décalaminé préalablement par un seul agent, portant un masque FFP3, avec la machine adaptée. La manutention est faite par des agents portant le masque chirurgical ou équivalent dans le respect des mesures pour la pose et le retrait définies dans la fiche COM 10. Le tronçonnage doit être fait par un seul agent mais si l'opération nécessite un deuxième agent notamment lors de la phase de montage de la tronçonneuse ou lors du positionnement du disque sur le trait de coupe, cela peut être fait soit par le soudeur ou l'aide soudeur muni de leurs masques FFP3, soit par les agents munis de masques chirurgicaux ou équivalents dans le respect des mesures de pose et retrait définies à la fiche COM 10. Le tronçonnage lui-même nécessite le port des EPIs : masque FFP3, lunettes masques, EPICB, guêtres, et peut être réalisé par un agent seul.

- Si attaches fastclip : caler la danse préalablement au déclipsage.

	- Mise en place du rail: Utilisation de 2 portiques avec mise en place qui se fait par des poignées aux 2 extrémités à plus d'1 m de distance. Pour le levage et le déplacement, possible de ne positionner qu'un seul agent par portique. En cas d'impossibilité d'utilisation des portiques pour des raisons locales (lieu de stockage du rail neuf, profil ballast,), privilégier l'utilisation d'un engin de levage type pelle Rail Route ou draisine. Ne pas utiliser les tenailles qui ne permettent pas respecter la distance minimale de 1m entre agents. Si la situation nécessite l'utilisation des tenailles, les agents porteront des masques chirurgicaux ou équivalents.
Fixation et assemblage	 1 agent à la tirefonneuse/clipseuse pour refixer les attaches. Si éclissage provisoire : voir la fiche de prévention COVID 19 « Eclissage ». Dégarnissage des chambrées: privilégier la fourche plutôt que la charrue à ballast munie d'une chainette longue.
Manutention et Mise en place des vérins hydrauliques / tendeurs	 Soit par soudeur et aide soudeur équipés de leurs EPIs (masque FFP3). Soit par 2 agents munis de leurs masques chirurgicaux ou équivalents dans le respect des mesures pour la pose et le retrait définies dans la fiche COM 10.
Soudure aluminothermique	Voir fiche de prévention sanitaire COVID 19 « soudure aluminothermique »
Homogénéisation	Veiller au respect de la distance minimale d'1m entre les agents pendant ces opérations d'homogénéisation
Rangement, évacuation et départ	Veiller au respect de la distance minimale d'1m entre les agents pendant ces opérations de manutention, rangement et d'évacuation du matériel et outillages. Si le respect de la distance n'est pas possible, les agents chargés de ces tâches porteront des masques chirurgicaux ou équivalents dans le respect des mesures de pose et retrait définies à la fiche COM 10. Nettoyage par lingettes ou équivalent des outillages avant rangement.



Fiche Prévention Sanitaire COVID 19 - VOIE 06

Activité « Libération LRS - Incorporation AdV »

Gestes Barrières à respecter :

COVID-19 : il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage













choirs

Saluer sans se serre arrêter les embrass

Limiter les déplacements et

lespecter une distance de écurité d'au moins 1 mètre

Distance minimale d'un mètre à respecter entre 2 agents

La majorité des tâches composant de l'activité de libération / incorporation se réalise en veillant au respect strict des gestes barrières citées ci-dessus et notamment au respect de la distance minimale d'un mètre entre 2 agents opérant sur cette activité. Néanmoins certaines tâches décrites ci-dessous ont nécessité une analyse de risques pour adapter les mesures et garantir ainsi la prévention des opérateurs.

L'utilisation des gants lors des différentes tâches ci-dessous ne dispense pas de se laver les mains fréquemment (mise à disposition d'eau et de savon ou de gel hydroalcoolique).

NOTA

Les mesures de prévention liées à l'approvisionnement et à l'acheminement par draisine ou TTx font l'objet de la fiche de prévention sanitaire COVID19 « Convoi du GI ».

Les mesures de prévention liées à l'usage des outillages et matériels de travail sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « Utilisation Outillage ».

Les mesures de prévention liées à l'utilisation des véhicules routiers sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « Utilisation Véhicules routiers ».

Tâche	Mesures complémentaires
raciie	mesures compenientaires
Mesure avant travail	Participation au briefing dans le respect des mesures de prévention liées à l'organisation et à la réalisation du briefing reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « Briefing ».
	Echanges et partage de documents dans le respect des mesures de prévention reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « Echanges et remise de documents ».
Mise en voie/hors voie du matériel lourd	 Manutention et utilisation tirefonneuse lourde / clipseuse / frappeurs: rechercher en priorité un engin de levage (pelle rail route, bras de draisine) pour manipuler le matériel afin de respecter 1 m de distance. Dans le cas d'impossibilité de mise à disposition d'engin de levage, les agents assurant la manutention porteront un masque chirurgical ou équivalent dans le respect des mesures pour la pose et le retrait définies dans la fiche COM 10. Utilisation de TEM tirefonneuse légère en priorité si disponible : la tirefonneuse, bien que légère, doit être manutentionnée par 2 agents mais ceux-ci sont séparés par la longueur de la machine > 1 m.
Tirefonnage/détirefonnage Frappe du rail Chauffe du rail	Lève rail mécanique par une personne Plateau lorry : par deux personnes mais distantes de plus d'1m compte tenu de la taille du lorry. Matériels sur lorry : par une personne en séquençant les manutentions Pousse lorry : par une personne . Frappeur : une personne
Mise en place des vérins	 Soit par soudeur et aide soudeur équipés de leurs EPI (masques FFP3). – A noter que le délai d'intervention sera beaucoup plus long et est donc à intégrer dans l'organisation des chantiers. Soit par 2 agents munis de leurs masques chirurgicaux ou équivalents dans le respect des mesures pour la pose et le retrait définies dans la fiche COM 10.
Dépose des semelles, mise en place des rouleaux, butées de courbes	 Se déplacer au niveau des têtes de traverses lorsqu'on doit travailler sur le même front, sinon travailler en tiroir afin de respecter la distance minimale d'1m entre agents. Pour la mise en place des rouleaux, la distance entre l'agent levant le rail et l'agent en charge de poser les rouleaux sous le patin du rail doit se faire dans le respect de la distance minimale d'1m.

Soudure aluminothermique	voir fiche de prévention sanitaire COVID 19 « soudure aluminothermique »
Rangement, évacuation et départ	 Veiller au respect de la distance minimale d'1m entre les agents pendant ces opérations de manutention, rangement et d'évacuation du matériel et outillages. Si le respect de la distance n'est pas possible, les agents chargés de ces tâches porteront des masques chirurgicaux ou équivalents dans le respect des mesures de pose et retrait définies à la fiche COM 10. Nettoyage par lingettes ou équivalent des outillages avant rangement.

Version 6 du 3 mai 2020 DGOP – DGII



Fiche Prévention Sanitaire COVID 19 - VOIE 16

Activité « Pose / dépose de LTV »

Gestes Barrières à respecter :

COVID-19 : il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage













très régulièrement

Tousser ou éternuer dans sor coude ou dans un mouchoir

Utiliser des mouchoirs à usage unique et les ieter

Saluer sans se serrer la mais arrêter les embrassades

Limiter les déplacements et les contacts au strict minimun

Respecter une distance de sécurité d'au moins 1 mètre

Distance minimale d'un mètre à respecter entre 2 agents

La majorité des tâches composant le mode opératoire de pose et dépose de LTV se réalise dans le respect strict des gestes barrières citées ci-dessus et notamment vis-à-vis de la distance minimale **d'un mètre** entre 2 agents opérant sur cette activité. Néanmoins certaines tâches décrites ci-dessous ont nécessité une analyse de risques pour adapter les mesures et garantir ainsi la prévention des opérateurs.

NOTA:

L'utilisation des gants lors des différentes tâches ci-dessous ne dispense pas de se laver les mains fréquemment (mise à disposition d'eau et de savon ou de gel alcoolique).

Les mesures de prévention liées à l'approvisionnement et à l'acheminement par draisine ou TTx font l'objet de la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 5 - « Convoi du GI ».

Les mesures de prévention liées à l'usage des outillages et matériels de travail sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 2 - « Utilisation Outillage ».

Les mesures de prévention liées à l'utilisation des véhicules routiers sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire CDVID19 – COM 1 - « Utilisation Véhicules routiers ».

Tâche	Mesures complémentaires
Organisation	 Participation au briefing dans le respect des mesures de prévention liées à l'organisation et à la réalisation du briefing reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 4 - « Briefing ». Echanges et partage de documents dans le respect des mesures de prévention reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 – COM 7 - « Echanges et remise de documents ». Dans le cadre de la gestion de crise pandémie, privilégier un chantier à nombre limité d'agents en séquençant les phases afin d'éviter les risques liés à la distance minimale d'1 m. Privilégier le travail sous interdiction de circulation (voie de chantier et voie contigüe).
Chargement / déchargement du matériel au parc et sur chantier	Manutention à 2 personnes: - Crocodile de chantier, mât, trépied, lorry-plateau : respecter en priorité une distance de 1m entre agents et si pas possible, munir les agents de masques chirurgicaux ou équivalents. - Caisse à pile cro et alimentation : Soit confectionner 2 barres de fer de 2 m en carré de 30 avec arrêtoir à la côte de la caisse, soit utiliser 4 tubes de rallonge des bras de la caisse afin de respecter la distance minimale de 1m entre les deux agents. Si pas de barres ou de tubes de rallonge à disposition, la manutention des caisses se fera avec des agents munis de masques chirurgicaux ou équivalents. Manutention par agent seul : - Fixations poteaux caténaires, Câbles, Caissons et cibles, Balises KVB, Repère de proximité, Feu jaune clignotant - Privilégier les cibles réflectorisées et les caissons à diode (positionner le caisson sur le coulisseau puis mettre en place la pile) - Pose des détecteurs réalisable à une personne sauf sur rail DC à étudier sur place. Ces procédés sont valables pour chargement/déchargement sur plateau de camion, wagonnet de draisine ou conteneur de stockage.
Acheminement du matériel entre point d'accès et chantier	 Privilégier l'utilisation de 2 lorries, pour une répartition de la charge sur chacun d'eux permettant leur manœuvre par un seul agent, tout en appliquant toutes les règles de sécurité S9 concernant les lorries. Si utilisation d'un lorry supérieur à 1m, la manutention peut se faire à deux agents dans le respect de la distance minimale de 1m entre les deux agents. Eviter les accès difficiles (rampes, escaliers,) susceptibles de rendre difficiles le respect des gestes

barrières. Le cas échéant, privilégier l'approvisionnement par draisine.

Pose du Crocodile de chantier	Pose des barres : 1 personne par barre sans face à face. Positionnement du Cro sur les barres : 2 personnes avec distance de 1 m à respecter Réglage du Cro : à réaliser par 1 personne même si cela doit être plus long (éviter le croisement des agents). Privilégier l'utilisation du grand gabarit pour le réglage de la hauteur du cro (plutôt que la corde)
Raccordement Cro – Caisse et détecteur	1 agent est nécessaire pour raccorder les différents points.
Balise KVB	A réaliser par 1 personne : 1 – Poser les crochets côté drisse sous le rail 2 – Accrocher les drisses aux crochets 3 – Poser les crochets côté tendeur sous le rail 4 – Accrocher chaque tendeur aux crochets. Si l'apport d'un 2ème agent est nécessaire notamment positionner les tendeurs et crochets, ils seront munis de
	masques chirurgicaux ou équivalents.
Trépied	Préparer la banquette avant la pose du trépied Manutention + positionnement et réglage du trépied à 2 personnes munis de masques chirurgicaux ou équivalents.
Mât LTV sur trépied	Préparer le trépied en retirant les crapauds Utiliser la méthode de la corde: Positionner le mât au sol avec la base au centre du trépied entre les tiges filetées Attacher 1 corde sur le haut du coulisseau (cadenassé en position haute), ou autour de la poignée Agent 1 positionné au niveau de la poignée Agent 2 positionné à la base avec le bout de la corde L'agent 1 soulève le mât à hauteur d'homme et le positionne L'agent 2 positionne correctement la base puis prends la corde et commence à tirer le mât dans le sens opposé à l'agent 1 pour le fixer sur le trépied Lorsque le mât est à la verticale, l'agent 1 peut fixer le mât à l'aide des crapauds. Vérification et orientation du mât, lestage du trépied à réaliser par une personne Si la méthode décrite ci-dessus n'est pas possible, les agents participant à la mise en place du mât seront équipés de masques chirurgicaux ou équivalents en respectant les mesures de pose et de retrait définies dans la fiche COVID COM 10.
Mât LTV sur poteau caténaire	Méthode ci-dessous à réaliser par une seule personne ou par plusieurs en respectant la distance minimale d'1 m entre chaque agent : - Positionnement des 2 griffes sur le support CAT à réaliser par une seule personne - Desserrer les supports de griffe sur le mât Passer une sangle entre le support CAT et le mât Monter le mât avec la méthode de la corde décrite ci-dessus Utiliser la sangle pour assurer le mât et le rapprocher du support CAT Positionner les supports de griffe face aux griffes et fixer le tout. Si la méthode décrite ci-dessus n'est pas possible, les agents participant à la mise en place du mât seront équipés de masques chirurgicaux ou équivalents en respectant les mesures de pose et de retrait définies dans la fiche COVID COM 10.
Mise en place du caisson à diode	- Le caisson à diode peut se positionner à 1 personne Lorsque l'on y rajoute la pile, le caisson étant à positionner en partie haute du coulisseau du mât le jour de la mise en service, la mise en place du caisson équipé de sa pile dès le montage de la LTV ou la vérification préalable, avec masquage par Croix de St André jusqu'au jour de la MES (idem lors de la MHS) pourrait être réalisée sous réserve : Dérogation à obtenir pour réaliser le maintien du caisson en position basse avec masquage par croix de St André comme cela existe pour les cas particuliers (MES retardée, MHS avancée). Dans l'attente de la dérogation ou en cas de refus, l'opération sera réalisée avec des agents équipés de masques chirurgicaux ou équivalents dans le respect des mesures de pose et retrait définies dans la fiche COVID COM 10.
Couronne Cible Feu jaune Réflecto	Pas de difficultés particulières. Penser à poser le feu jaune après le caisson à diodes







Dépose de voie ou ADV















Si la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire



Préambule

En complément des gestes barrières édictés par les pouvoirs publics, <u>le Guide de préconisations de l'OPPBTP</u> définit les mesures spécifiques complémentaires à mettre en œuvre pour en période d'épidémie de coronavirus COVID-19. Le SETVF décline ce Guide dans des fiches techniques pour l'adapter aux **Travaux ferroviaires.**

Ces fiches techniques pourront notamment être utilisées dans les plans de prévention et PPSPS.

Attention, ces fiches ne sont que des compléments en lien avec la crise sanitaire et ne substituent pas aux analyses de risques de chaque chantier.

DEPOSE DE VOIE

Dégarnissage des chambrées pour les coupes

- Dégarnissage à la fourche.
- La distanciation sociale est respectée dans cette configuration.
- L'utilisation de la charrue est à proscrire sous mesures COVID-19.



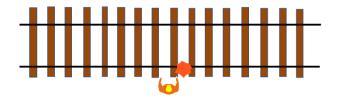


Découpe par tronçonnage



- La mise en place du guide et le tronçonnage sont réalisés par une seule personne.
- La distanciation sociale est respectée dans cette configuration.

Découpe des rails



Découpe par oxycoupage



• La **mise en voie du lorry** et la mise en place des bouteilles d'oxygène et d'acétylène n'est pas réalisable avec un seul agent. La manutention des bouteilles au moyen d'un engin n'est pas recommandée.



La distanciation sociale n'est pas respectée dans cette configuration, le port du masque, de gants de travail et de lunettes de sécurité ou écran facial sont obligatoires.

- L'oxycoupage est réalisé à l'aide d'un seul agent
- > La distanciation sociale est respectée dans cette configuration.



<u>Utilisation d'une benne preneuse ou d'un palonnier hydraulique</u>

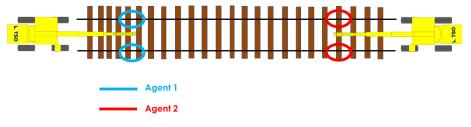
- Les manœuvres sont effectuées par la pelle RR, sans opérateur au sol.
- La distanciation sociale est respectée dans cette configuration.





Utilisation de chaînes ou d'élingues de levage

- Si la dépose est effectuée à **l'aide de chaînes, un seul opérateur procèdera à l'élingage des panneaux.**
- Les mêmes opérateurs seront chargés de retirer les chaînes du panneau une fois sur sa zone de dépotage. Le port des gants de travail est obligatoire.
- L'agent lorry doit opérer depuis le sol, le conducteur d'engin sera seul en cabine.
- La distanciation sociale est respectée dans cette configuration.



Dépose d'éléments de voie à la grue KIROW

Dépose d'éléments de voie à la pelle

- L'élingage des panneaux est effectué par 2 agents situés de part et d'autre du palonnier de la grue, garantissant ainsi une distance de 1m entre les agents.
- Le(s) panneau(x) est(sont) décroché(s) à l'aide de ces 2 mêmes agents.

	La distanciation sociale est respectée dans cette configuration.		
	Agent 1		
	Agent 2		
Dépose d'éléments de voie au bi-grue	 L'élingage des panneaux est effectué par 2 agents situés chacun au niveau d'une des grues. La distance minimale d'1m entre les agents est ainsi respectée. 		
	• L'agent lorry doit opérer depuis le sol, le conducteur d'engin sera seul en cabine.		
	La distanciation sociale est respectée dans cette configuration.		
	Agent 1		
	Agent 2		
	L'enraillement du matériel (TPA) se fera à l'aide d'une pelle et d'un unique agent.		
	Tirefonnage/détirefonnage ou clipsage/déclipsage : 1 seul agent par matériel.		
Démontage des éléments de voie	 La dépose du menu matériel est effectuée par 1 autre agent situé à plus d'un mètre derrière l'agent à la tirefonneuse. 		
	 De part et d'autre d'une même file de rail, les agents se positionnent en quinconce. L'espacement entre deux agents sur la longueur doit être de 1m mini (ou deux chambrées pour se repérer sur le terrain). La distance entre deux agents sur les files opposées sera alors supérieure pour garantir la distance minimale d'1m. 		
	1m mini entre chaque		
	 Toutes les manutentions de fer, traverses et bi-bags sont effectuées à la pelle 		
	Dans la mesure du possible, il est recommandé de privilégier le dépotage des panneaux en base arrière où il sera plus aisé de disposer du temps et de la place nécessaire.		
	La distanciation sociale est respectée dans cette configuration.		







Montage de panneaux de voie ou d'appareil de voie

Fiche n°22 bis













Si la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire



Préambule

En complément des gestes barrières édictés par les pouvoirs publics, <u>le Guide de préconisations de l'OPPBTP</u> définit les mesures spécifiques complémentaires à mettre en œuvre pour en période d'épidémie de coronavirus COVID-19. Le SETVF décline ce Guide dans des fiches techniques pour l'adapter aux **Travaux ferroviaires.**

Ces fiches techniques pourront notamment être utilisées dans les plans de prévention et PPSPS.

Attention, ces fiches ne sont que des compléments en lien avec la crise sanitaire et ne substituent pas aux analyses de risques de chaque chantier.

Réception du matériel

- La réception et le déchargement du matériel est mécanisée.
- Le conditionnement du menu matériel en caisses ou en palettes permet une manutention avec les engins.
- En cas d'élingage, il se fera par un agent seul.
- **La distanciation sociale est respectée dans cette configuration.**
- Si le marbre est à créer, on étalera de préférence les rails ou les **profilés métalliques à la pelle** (ou autre engin).
- Une manutention manuelle est possible si les agents se tiennent en permanence à plus d'1m les uns des autres.
- La distanciation sociale est respectée dans cette configuration.

Création du marbre





• Le montage est réalisé sur un marbre. Les traverses sont **distribuées à la pelle** à leur position approximative.

Mise en place des traverses ou bois d'AdV

- Le montage sur marbre permet de riper les traverses à l'aide de barre à mine pour les placer plus précisément. Un agent se trouvera à chaque extrémité de la traverse (min 2.4m), ainsi la distance minimale de 1m sera respectée.
- > La distanciation sociale est respectée dans cette configuration.

	Le menu matériel sera distribué par un agent sur chaque file.
	 Il sera assemblé par un agent par file. Les agents garderont un espacement minimal d'un mètre entre eux.
	• L'avancement se fera dans le même sens afin d'éviter les croisements entre le personnel.
Distribution du menu matériel let assemblage	 La distanciation sociale est respectée dans cette configuration. 1m mini entre chaque
Reprise du travelage	 Une fois le rail en place et le menu matériel assemblé, le travelage sera repris avec précision par deux agents (1 à chaque extrémité de la traverse).
	 Le marquage du travelage sera fait en amont par le chef d'équipe.
	 Le serrage sera ensuite effectué à l'aide de TPA. Les agents utiliseront les machines avec des gants de travail.
	La distanciation sociale est respectée dans cette configuration.
Eclissages	Le personnel doit être réparti de la manière suivante : o 2 agents pour les éclissages qui opéreront alternativement sur une file puis l'autre, o 2 agents pour la manœuvre des crics, situés à plus d'1m du raccord
	 Le serrage de la boulonnerie se fera par un agent seul.
	L'éclissage des panneaux ne peut pas être réalisé en garantissant le respect des gestes barrières. Le personnel devra donc porter un masque, ainsi que des lunettes ou écran facial et des gants de travail.

• Cette opération est réalisée avec 2 agents. Compte-tenu des nombreuses manipulations effectuées par les agents à proximité l'un de l'autre, les gestes barrières ne peuvent pas être appliqués. Il est donc nécessaire de porter un masque FFP2, ainsi que des gants de travail et lunettes de protection ou écran facial durant toute l'opération.

Confection de JIC

• Lors des opérations préparatoires (meulage, encollage...) les agents organiseront leur atelier de façon à se tenir le plus possible à une distance >1m l'un de l'autre.



Même en situation de port des EPIs, le non-respect de la distanciation sociale devra être limité au strict nécessaire (éclissage).







Pose de voie ou d'appareil de voie

Fiche n°23













Si la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire



Préambule

En complément des gestes barrières édictés par les pouvoirs publics, <u>le Guide de préconisations de l'OPPBTP</u> définit les mesures spécifiques complémentaires à mettre en œuvre pour en période d'épidémie de coronavirus COVID-19. Le SETVF décline ce Guide dans des fiches techniques pour l'adapter aux **Travaux ferroviaires**.

Ces fiches techniques pourront notamment être utilisées dans les plans de prévention et PPSPS.

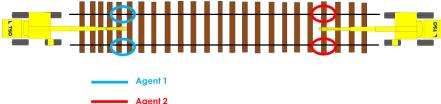
Attention, ces fiches ne sont que des compléments en lien avec la crise sanitaire et ne substituent pas aux analyses de risques de chaque chantier.

Utilisation d'une benne preneuse ou d'un palonnier hydraulique

- Les manœuvres sont effectuées par la pelle RR, sans opérateur au sol.
- > La distanciation sociale est respectée dans cette configuration.

Utilisation de chaînes ou d'élingues de levage

- Si la pose est effectuée à **l'aide de chaînes, un seul opérateur procèdera à l'élingage des panneaux.**
- Les mêmes opérateurs seront chargés de retirer les chaînes du panneau une fois celui-ci posé. Le port des gants de travail est obligatoire.
- L'agent lorry doit opérer depuis le sol, le conducteur d'engin sera seul en cabine.
- La distanciation sociale est respectée dans cette configuration.



L'élingage des panneaux est effectué par 2 agents situés de part et d'autre du palonnier de la

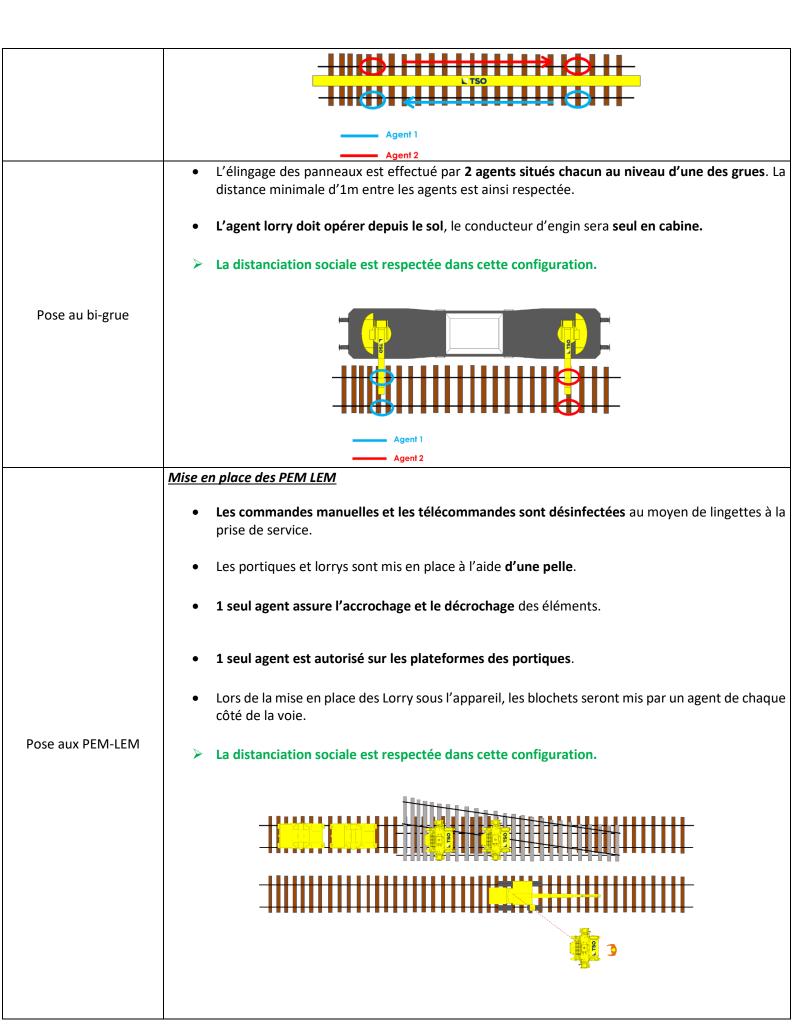
grue, garantissant ainsi une distance de 1m entre les agents.

Pose à la grue KIROW

Pose à la pelle

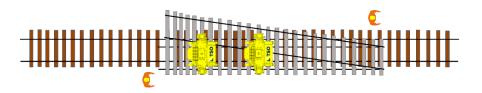
Le(s) panneau(x) est(sont) décroché(s) à l'aide de ces 2 mêmes agents.

La distanciation sociale est respectée dans cette configuration.



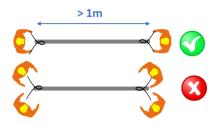
Acheminement de l'appareil de voie

- L'acheminement se fait à l'aide de **2 opérateurs** se trouvant si possible de chaque côté de l'appareil, ou à défaut à plus d'un mètre l'un de l'autre.
- La distanciation sociale est respectée dans cette configuration.



Montage du chemin de roule

- Le chemin de roule sera approvisionné par les engins à pied d'œuvre
- L'assemblage sera effectué à l'aide de 2 poseurs.



• Pour déplacer les barres, les opérations se feront à l'aide de deux agents munis de tenailles à rail (un à chaque bout de barre.

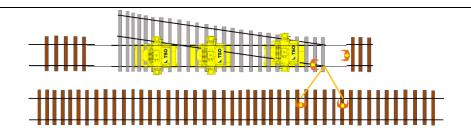


Si l'assemblage avec les entretoises ne permet pas d'effectuer l'opération à deux poseurs, le masque, les gants et les lunettes ou écran facial seront obligatoires.



Positionnement de l'appareil

- L'appareil est présenté. La position de la PRA est contrôlée.
 - Si les rejets sont à plus d'un mètre les uns des autres, le port du masque n'est pas nécessaire.
 - Si les rejets se trouvent à moins d'un mètre, les agents devront porter un masque, des gants de travail et des lunettes ou écran facial.



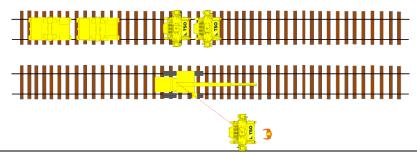
- L'opérateur des PEM LEM agira à distance pour positionner correctement l'AdV. Il respecte la distanciation sociale.
- > La distanciation sociale est respectée dans cette configuration.

Démontage du chemin de roule

- Le tirage du chemin de roule est mécanisé
- Un agent seul pourra venir en renfort du pelleur pour désassembler les rails.
- Le rangement du chemin de roule s'effectue à la pelle.
- > La distanciation sociale est respectée dans cette configuration.

Mise hors voie des PEM LEM

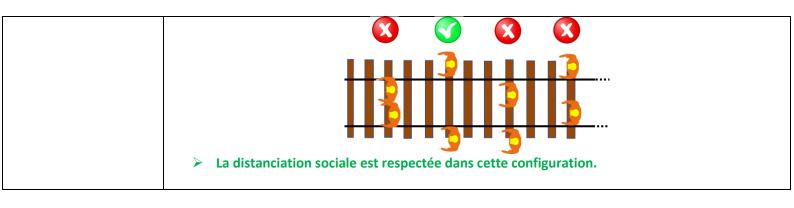
- Les portiques et lorrys sont mis hors voie à l'aide d'une pelle.
- 1 seul agent assure l'accrochage et le décrochage des éléments.
- 1 seul agent est autorisé sur les plateformes des portiques.
- Désinfection du matériel et des télécommandes en fin de service.
- La distanciation sociale est respectée dans cette configuration.



Spécificité du positionnement précis de la PRA d'un appareil La pose d'un appareil de voie nécessite la présence de nombreux agents à proximité les uns des autres. Cette opération ne peut pas être réalisée en garantissant le respect des gestes

barrières. Le personnel devra donc porter un masque, ainsi que des lunettes ou écran facial et des gants de travail. Un appareil de voie doit voir sa PRA positionnée avec précision. Pour assurer cette pose, un agent qualité assisté de deux agents (un sur chaque rejet) procède à la triangulation de la PRA. Si au moins deux des trois points se trouvent à une distance inférieure à 1m d'un autre, le respect des gestes barrières n'est pas possible. Les opérations de ripage des panneaux en cours de pose doivent se faire en privilégiant les engins et les crics. La situation ci-dessous est à proscrire : Le personnel doit être réparti de la manière suivante : 2 agents pour les éclissages qui opéreront alternativement sur une file puis l'autre, 2 agents pour la manœuvre des crics, situés à plus d'1m du raccord Manœuvre des crics Eclissage des panneaux Le serrage de la boulonnerie se fera par un agent seul. L'éclissage des panneaux ne peut pas être réalisé en garantissant le respect des gestes barrières. Le personnel devra donc porter un masque, ainsi que des lunettes ou écran facial ou écran facial et des gants de travail. Les crics seront mis en place par les agents s'ils peuvent respecter la distance minimale de 1m. Sinon, les crics seront mis en place 1 par 1. Le calage au Jackson devra se faire avec un agent par file. Calage de la voie Les agents ne devront pas se tenir cote à cote tous les deux à l'intérieur de la voie. La distance minimale de 1m ne serait alors pas respectée.

Le calage face-face est à proscrire pour limiter la propagation du virus.









Terrassement, Sous-couche, Géotextile

Fiche n°23 bis













Si la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire



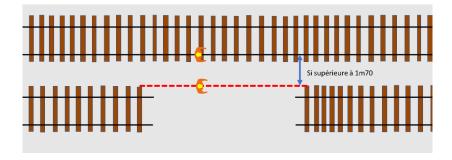
Préambule

En complément des gestes barrières édictés par les pouvoirs publics, <u>le Guide de préconisations de l'OPPBTP</u> définit les mesures spécifiques complémentaires à mettre en œuvre pour en période d'épidémie de coronavirus COVID-19. Le SETVF décline ce Guide dans des fiches techniques pour l'adapter aux **Travaux ferroviaires**.

Ces fiches techniques pourront notamment être utilisées dans les plans de prévention et PPSPS.

Attention, ces fiches ne sont que des compléments en lien avec la crise sanitaire et ne substituent pas aux analyses de risques de chaque chantier.

- Pour tracer les limites extérieures des zones à terrasser, un agent qualité opère seul avec un mètre à ruban qu'il vient plaquer contre le rejet.
- La distanciation sociale est respectée dans cette configuration.
- Dans le cas de distances importantes, cette opération peut être effectuée à l'aide de deux agents :
 - 1 agent sur le bord extérieur de la zone à terrasser et l'autre au niveau du rejet, à une distance > 1m.
 - L'opérateur dans la fouille déroule alors le mètre en direction de son collègue qui le saisira en restant à une distance > 1m.
 - Ils peuvent alors tracer les zones de terrassement.
- > La distanciation sociale est respectée dans cette configuration.

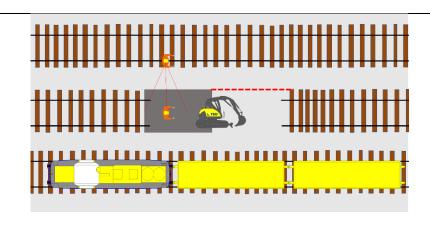


- L'utilisation d'un mètre aimanté est à privilégier pour limiter dès que possible l'intervention d'un second agent.
- Terrassement et contrôle du fond de fouille

Traçage des contours de terrassement

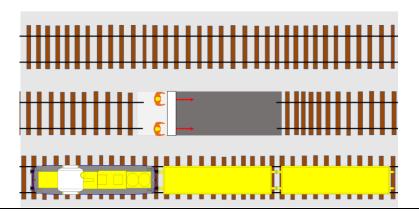
- L'opération de terrassement en elle-même est effectuée à l'aide de pelles RR, de chargeur ou de pelles à chenilles.
- Les commandes sont à désinfecter en début et en fin de poste au moyen de lingettes.
- L'agent lorry devra opérer depuis le sol, le conducteur d'engin sera seul dans sa cabine.

La distanciation sociale est respectée dans cette configuration. Le contrôle du fond de fouille est effectué à l'aide d'un agent qualité seul et d'un laser. Au besoin, un agent pourra se tenir dans la fouille et un autre à tenir le laser. La distance minimale de 1m sera respectée. Veiller dans ce cas à attribuer nominativement le laser, ainsi qu'à le désinfecter en début et fin de poste. Si un agent extérieur doit effectuer le contrôle, il doit garder une distance d'un mètre minimum avec l'agent qualité. L'AATTx devra rester au sol également afin de limiter le nombre de personne en cabine de conduite. La distanciation sociale est respectée dans cette configuration. Le rouleau de géotextile doit être amené dans la fouille par un engin de levage (pelle RR ou Mecalac). Une fois dans la fouille, il est déroulé par 2 agents se trouvant à chaque extrémité du rouleau. La largeur d'un rouleau est de 3.5m ou 4m. Les agents devront se tenir sur les extérieurs du rouleau lors des opérations de déroulage, et éviter le face à face. La distanciation sociale est respectée dans cette configuration. Terrassement et contrôle du fond de fouille L'opération de réalisation de la sous-couche en elle-même est effectuée à l'aide de pelles RR, de chargeur ou de pelles à chenilles. Mise en œuvre de sous-Les commandes sont à désinfecter en début et en fin de poste au moyen de lingettes. couche (ballast ou grave) L'agent lorry devra opérer depuis le sol, le conducteur d'engin sera seul dans sa cabine.



- Le contrôle de l'arase est effectué à l'aide d'un agent qualité seul et d'un laser.
- Au besoin, un agent pourra se tenir dans la fouille et un autre à tenir le laser. La distance minimale de 1m sera respectée. Veiller dans ce cas à attribuer nominativement le laser, ainsi qu'à le désinfecter en début et fin de poste.
- Si un agent extérieur doit effectuer le contrôle, il doit garder une distance d'un mètre minimum avec l'agent qualité.
- L'AATTx devra rester au sol également afin de limiter le nombre de personne en cabine de conduite.
- > La distanciation sociale est respectée dans cette configuration.
- Le rouleau de géotextile doit être **amené dans la fouille par un engin de levage** (pelle RR ou Mecalac).
- Une fois dans la fouille, il est déroulé par 2 agents se trouvant à chaque extrémité du rouleau.
 La largeur d'un rouleau est de 3.5m ou 4m. Les agents devront se tenir sur les extérieurs du rouleau lors des opérations de déroulage, et éviter le face à face.
- La distanciation sociale est respectée dans cette configuration.

Mise en œuvre de géotextile





Fiche Prévention Sanitaire COVID 19 - COM 09

Activité « Procédures de sécurité »

Gestes Barrières à respecter :

COVID-19 : il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage













dans un mouchoir usage unique et les jeter

Saluer sans se serrer la main

Limiter les déplacements et les contacts au strict minimur

Respecter une distance de sécurité d'au moins 1 mètre

Distance minimale d'un mètre à respecter entre 2 agents

La majorité des tâches composant le mode opératoire lié aux procédures de sécurité se réalise en veillant au respect strict des gestes barrières citées ci-dessus et notamment au respect de la distance minimale **d'un mètre** entre 2 agents opérant sur cette activité. Néanmoins certaines tâches décrites ci-dessous ont nécessité une analyse de risques pour adapter les mesures et garantir ainsi la prévention des opérateurs.

L'utilisation des gants lors des différentes tâches ci-dessous ne dispense pas de se laver les mains fréquemment (mise à disposition d'eau et de savon ou de gel hydroalcoolique).

NOTA:

Les mesures de prévention liées à l'approvisionnement et à l'acheminement par draisine ou TTx font l'objet de la fiche de prévention sanitaire COVID19 « Convoi du GI ».

Les mesures de prévention liées à l'usage des outillages et matériels de travail sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « Utilisation Outillage ».

Les mesures de prévention liées à l'utilisation des véhicules routiers sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « Utilisation Véhicules routiers ».

Tâche	Mesures complémentaires
Généralités communes à toutes les missions de sécurité	- Les échanges entre le RPTx et l'AC, le Cch, les AA, les AATTx, les Agents Lorry, les Agents PN, les Agents SE, les Agents Cat,doivent se faire prioritairement par dépêche pour éviter les contacts physiques. Voir fiche de prévention sanitaire COVID « COM 7 - Echanges et remise de documents ».
Communications et documents de sécurité	 En cas d'utilisation de radio de manœuvre ou de chantier, un nettoyage est à réaliser à chaque prise de service et changement d'utilisateur puis lavage de mains par eau + savon ou gel hydroalcoolique. Affectation des radios à un même agent pour la durée de l'opération. Ne pas se prêter des équipements et documents à dotation individuelle (téléphone, PC, Tablettes, stylo,)
	Assister au Briefing dans le respect des mesures décrites à la fiche de prévention sanitaire COVID « COM 4 - Briefing ».
Missions RPTx	 A sa prise de service, le RPTx désinfecte l'intégralité de son poste de travail (bureau, accoudoirs de chaise, écran, PC, téléphone fixe, radio) et utilise son matériel individuel : stylos, agrafeuse, tablette, aimants Respect de la distance minimale d'1 m entre lui et tous ses interlocuteurs (AC, CCh,)
Mission ASP / Annonceur - formalisation du CADA - échange avec l'annonceur et les agents sous surveillance	 Privilégier la transmission du CADA de manière dématérialisée par l'application e-CADA, si cette application est déployée. Dans le cadre de l'utilisation d'un carnet papier, l'agent rédacteur doit vigiler à bien se laver les mains avant et après rédaction et échange de la fiche CADA en respectant la distance minimale d'1 m entre deux agents. Favoriser au maximum les dépêches pour transmettre les documents de sécurité (CADA, ARF, AAn). Pour les ARF et AAn, prioriser la transmission par dépêche par application de la NLD 543 précisant les dispositions dérogatoires à la MT 08029. L'ASP dotera l'entreprise travaux des carnets d'AAn. (L'ASP et le RCE renseignent chacun leur AAn et valide le document par un numéro de dépêche à la place de la signature) Attention aux carnets à souche pré-imprimés qui ont des numéros d'ordre. S'il y a utilisation de carnets distincts pour échange de dépêche, les numéros d'ordre peuvent être différents. Cela peut entrainer un risque d'erreur s'il y a plusieurs AAn. Les agrès des annonceurs sont désinfectés avant utilisation en début de poste, puis lavage des mains. L'ASP veille à ce que les agrès restent individuels pendant la durée du poste de travail. Idem en fin de poste. Ces agrès ne doivent être ni prêtés ni échangés (si impossibilité : désinfecter le matériel à nouveau)

Chaque outillage doit être manipulé par un seul et même agent. Mission de prestataire S9 L'outillage doit être nettoyé avant chaque manipulation et rangement dans le véhicule puis mise en place des outils de bouclage lavage des mains. vc manutention des outils de bouclage Respecter la distance d'1 mètre minimum lors des remises de documents et lors des échanges (DDSH, lampe) avec les autres acteurs. - Pour les ARF et AAn, prioriser la transmission par dépêche par application de la NLD 543 Mission R SNCF/Ch ou RSO: précisant les dispositions dérogatoires à la MT 08029... - rédaction et transmissions des Organiser la remise des documents en évitant les attroupements et en respectant la distance autorisations (AAN, ARF) minimale d'1 m entre deux agents. Chaque RSO/R SNCF disposera de son propre jeu de documents opérationnels (carnet ARF, - réception des AMHT, AAN carnet AVIC, carnet dispositions complémentaires, ...) et de son propre brassard. Vérification visuel de l'agrément et des agrès du LAM (présence, état, validité...) : En cas de besoin de manipulation, demander au conducteur LAM de le faire sans remise de la main à la **Mission Agent Lorry** L'organisation du chantier doit permettre d'éviter que l'Agent Lorry ne monte en cabine à l'Agent Lorry : la relation avec le responsable de l'engin se fait par radio individualisée que l'agent lorry aura nettoyée avant le début du chantier (il en fera de même après le chantier avant de la ranger). Dans le cas de nécessité pour l'Agent Lorry de devoir monter en cabine, il devra porter un masque chirurgical ou équivalent ainsi que le pelleur pendant la durée où sa présence sera nécessaire. Nettoyage des mains de l'Agent lorry s'il doit retirer un SAM (sur ordre du RPTx/CCh) ou utiliser les agrès du LAM en urgence Limiter les échanges directs de documents et favoriser au maximum les échanges de **Agent Train Travaux** dépêches Pour les remises de documents de main à la main, lavage des mains avnat et après signature et échange des documents (CCBD, situation géographique, fiche de traçabilité, BF, relevé de compo, ARF...) Chaque agent devra être muni de son propre jeu de documents opérationnels (CLO, RT, PPSPS, ISF, carnets de documents de sécurité...) en plus de sa collection réglementaire (IN, Manipuler les leviers d'aiguille, clés, commutateurs, puis lavage des mains après manœuvre. Limiter les manœuvres par le même agent. Téléphone de voie : nettoyer le combiné avant utilisation (lingettes ou autres dispositifs à jeter ensuite dans le sac poubelle prévu à cet effet. - Porter des gants de travail pour toute manipulation (attelages, raccordements de la CG, montée/descente de véhicule, pose d'étiquette de réforme, manipulation des agrès...) - Chaque agent est muni de ses propres carnets d'étiquettes de réforme, de ses propres agrès que lui seul manipulera et de son atténuateur de bruit personnel. Son positionnement lors de l'accompagnement et des manœuvres respectera les mesures décrites dans la fiche de prévention sanitaire COVID « COM 5 - Convois du GI ». L'ATTx remet les documents (BF, relevé de compo, CCBD, consigne de fractionnement...) au conducteur en respectant la distanciation d'1m et lui commente verbalement. Demander aux usagers de la route d'entrouvrir la vitre de quelques centimètres seulement et **Prestataire PN** garder la distance minimale d'1 m avec eux. Transmission de l'ARF à l'agent PN par dépêche à privilégier (application NLD 543 précisant les dispositions dérogatoires à la MT 08029) : si impossibilité, remise en main propre avec lavage des mains avant et après remise. Le RPTx/CCh, active par dépêche à l'agent PN l'autorisation de reprise de PN en travaux et fiche de travail APPN Affecter si possible un carnet PN par agent PN, pour toute la durée de sa mission. A analyser pour s'assurer de la faisabilité. L'agent PN annote son carnet PN avec son propre stylo. - L'agent se lave les mains avant et après toute manipulation de dispositifs de bornage (SAM, pétards, drapeaux...) et dispositifs PN (barrière, commutateur...). L'agent dispose de son propre matériel (SAM, pétards) qu'il ne prête pas. Si l'agent doit être amené à transporter du matériel : nettoyage du matériel + lavage des mains Sureté : Accès et départ chantier L'ouverture et fermeture des portails d'accès sera réalisé pour un seul et même agent. - ouverture et fermeture d'accès. Cet agent procédera au nettoyage des parties à manipuler avant de les toucher puis se lavera les mains.



Fiche Prévention Sanitaire COVID 19 - Com 05 Activité « Convois du GI »

Gestes Barrières à respecter :

COVID-19 : il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage













Se laver les mains Tousser ou éternuer dan très régulièrement coude ou dans un moucl

tiliser des mouchoirs à Saluer : sage unique et les jeter arrêter

Limiter les déplacements et les contacts au strict minimur

Respecter une distance de sécurité d'au moins 1 mètre

Distance minimale d'un mètre à respecter entre 2 agents

La majorité des tâches entrant dans la conception, la formation, la manœuvre et l'acheminement des convois du GI se réalise en veillant au respect strict des gestes barrières citées ci-dessus et notamment au respect de la distance minimale d'un mètre entre 2 agents opérant sur cette activité. Néanmoins, certaines tâches concernant la conduite et l'accompagnement décrites ci-dessous ont nécessité une analyse de risques pour adapter les mesures et garantir ainsi la prévention des opérateurs.

NOTA:

L'utilisation des gants lors des différentes tâches ci-dessous ne dispense pas de se laver les mains fréquemment (mise à disposition d'eau et de savon ou de gel hydroalcoolique).

Les mesures de prévention liées à l'usage des outillages et matériels de travail sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « Utilisation Outillage ».

Les mesures de prévention liées à l'utilisation des véhicules routiers sont reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « Utilisation Véhicules routiers ».

Tâche	Mesures complémentaires
Organisation	Participation au briefing dans le respect des mesures de prévention liées à l'organisation et à la réalisation du briefing reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « Briefing ». Echanges et partage de documents dans le respect des mesures de prévention reprises dans la fiche de prévention sanitaire COVID19 « Echanges et remise de documents ».
Accès à la cabine	 Mise à disposition dans les cabines de nettoyant + essuie tout ou lingettes permettant le nettoyage ou munir les agents de conduite de kits individuels de nettoyage Lavage des mains avant accès en cabine. Nettoyage, avec lingettes ou dispositifs autres, des mains courantes, des poignées d'accès, du pupitre de conduite et des parties communes dans la cabine avant prise en main. Recouvrir les surfaces de contact (appui tète, leviers de vitesse, clavier,) avec du film étirable, facilement nettoyable et retirable avant prise en main des commandes. Ouvrir les fenêtres de la cabine Avant chaque utilisation de radios de manœuvre, nettoyer les radios avec lingettes ou tout autre dispositif Lors de la montée et la descente, respecter et faire respecter la distance de 1 m mini entre les personnes. Limiter les communications à l'intérieur de la cabine au strict minimum. Mise à disposition de sac poubelle dans les cabines pour recueillir les lingettes, essuie tout, film étirable,

Limiter si possible à deux maximum le nombre d'agents présents dans les cabines de conduite des locomotives, locotracteurs, draisines et engins travaux. Prioriser si possible la conduite à un conducteur certifié muni de son attestation complémentaire et sa licence.

Dans le cas de présence de deux agents en cabine, les mesures suivantes doivent être respectées en cabine :

- lavages des mains avant accès cabine
- éviter les croisements des deux agents lors de l'accès et sortie de la cabine (porte différente, l'un après l'autre, ...)
- respecter la distance minimale d'1 m entre les deux agents
- **port de masques chirurgicaux ou équivalents** par les agents présents en cabine dans le respect des mesures de pose et retrait définies à la fiche COM 10.

Toutes autres présences en cabine non indispensables, sont à différer autant que possible.

Conduite des convois du GI

Si les spécificités d'organisation ou locales amènent à avoir plus de 2 agents dans la cabine, il sera recherché parmi les solutions suivantes celles permettant de revenir à la situation ci-dessus (Max 2 agents) en actionnant les leviers suivants :

Les engins :

- Privilégier les équipages sans PAM : le conducteur possède une AC avec la connaissance de la machine et de l'infrastructure.
- Privilégier en acheminement les engins bi-cabines. Les espaces étant plus grands, le machiniste et le PAM respectent la distance de 1m. L'ATTX (et/ou l'équipage) peut alors être en cabine arrière.
- L'ATTX donne les ordres depuis le sol par radio durant la phase de chantier.
- Privilégier des engins équipés de VACMA afin d'éviter de mettre un agent TES G.
- Pour les ESV/SIM, le localisateur prend place en cabine de queue. Pour le SIM, prévoir une locomotive en queue.
- Encadrer l'engin de locomotive en tête et/ou en queue, si les autres possibilités ci-dessus ne sont pas possibles

Le cumul des missions :

- Privilégier les conducteurs connaissant la ligne afin d'éviter de mettre un PAM. Faire cette reconnaissance de ligne en amont pour éviter un PAM.
- Quand l'engin n'est pas équiper VACMA, privilégier les machinistes TES G
- Quelques soient les phases, privilégier le cumul des missions de PAM et ATTX
- Lorsque la bourreuse est encadrée de locomotive, privilégier un ATTX en capacité de réaliser le fractionnement et le regroupement (TES H/I/K), de faire bulletin de freinage (TES J+K), ainsi que la RAT (TES L)
- Privilégier que l'ATTX donne ses ordres depuis le sol par radio.
- Limiter les communications de l'ATTX à l'intérieur de la cabine. Toute communication avec un acteur autre que le conducteur devra se faire à l'extérieur de la cabine (si les conditions climatiques le permettent)
- Mutualiser les ressources SNCF Réseau/Entreprises Externes pour satisfaire ces règles

La procédure de chantier :

- Choisir la DFV ou la zone de chantier au plus proche du lieu d'engagement des convois.
- Choisir si possible la procédure du TTX déclencheur ou TTX stationné; cela évite la présence de l'AATTX dans la cabine.







Chantier fermé S9A3 : Agent chargé du Guidage des Engins Chantiers et des Engins Routiers

Fiche n°26













Si la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire



Préambule

En complément des gestes barrières édictés par les pouvoirs publics, <u>le Guide de préconisations de l'OPPBTP</u> définit les mesures spécifiques complémentaires à mettre en œuvre pour en période d'épidémie de coronavirus COVID-19. Le SETVF décline ce Guide dans des fiches techniques pour l'adapter aux **Travaux ferroviaires**.

Ces fiches techniques pourront notamment être utilisées dans les plans de prévention et PPSPS.

Attention, ces fiches ne sont que des compléments en lien avec la crise sanitaire et ne substituent pas aux analyses de risques de chaque chantier.

Lingettes désinfectantes (poignées, claviers d'ordinateur, sièges de toilettes, véhicules, engins,

Matériels et équipement de protection à mettre à dispositon

outillages...)
Spray désinfectant

Savon liquide ou solution hydroalcoolique.

Essuie-mains jetables.

Si possible poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage. Sacs à déchets.

Gants usuels de travail.

Gants jetables pour manipuler les poubelles et pour assurer le nettoyage et la désinfection.

En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau étiquetés « eau de lavage mains ». Équiper les véhicules de sacs à déchets

Privilégier 1 véhicule par personne

Le conducteur conduisant à l'aller, reconduit au retour (en s'assurant de respecter les textes relatifs au temps de repos et au temps de conduite) sinon nettoyage des commandes (volant, commande, levier de vitesse, ...)

Utilisation des véhicules:

Le passager conserve la même place à l'aller et au retour

Justificatif de déplacement professionnel signé par l'employeur + carte BTP, si elle existe.

Principes généraux :

- Le chauffeur du véhicule est «Référent COVID19» pendant tout le trajet
- Les salariés qui présentent des symptômes COVID 19 doivent prévenir leur chauffeur (et leur encadrant)

afin qu'il ne passe pas les chercher

Trajets

- Favoriser l'attribution des véhicules aux mêmes chauffeurs
- Respecter les gestes barrière généraux pour se saluer
- Aérer la cabine (ouverture des fenêtres si possible; éviter la climatisation et le recyclage interne de l'air).

Avant de réaliser le transport des personnes : le chauffeur :

- Optimise le trajet pour réduire le temps de circulation avec plusieurs personnes
- Nettoie (lingette désinfectante) les surfaces de contact (poignées, volant, commodos, leviers ..)
- Se lave les mains
- Accueille les personnes : il s'informe de leur état de santé et leur rappelle les gestes barrière
- S'assure que chacun a son justificatif de déplacement professionnel (ou attestation de déplacement dérogatoire)
- S'assure du respect de la répartition des passagers
- o S'ils ne portent pas de masque : seule 1 personne par rang est autorisée, en quinconce

o S'ils portent un masque, ils doivent respecter la répartition suivante:

o Chaque personne doit avant de monter dans le véhicule (par une porte différente, si possible) se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique, et mettre son masque (s'il y a lieu) Pendant le trajet :

- Adopter une conduite souple pour éviter le rapprochement des occupants du véhicule.
- A l'arrivée, s' assurer que chaque personne descende de son côté, si c'est possible.

A l'issue du trajet :

- Mettre des gants pour nettoyer de nouveau toutes les surfaces de contact
- Jeter les gants et lingettes dans le conteneur prévu à cet effet et se laver les mains

1 rang 3 places Berline 4-5 places 2 rangs 3 places 3 rangs 3 places 2 rangs 3 et 4 places 2 rangs 3 et 4 places

écran étanche entre Av/Ar

(Cas particulier : si une écran étanche sépare les rangs avant et arrière dans un véhicule 7 places, les passagers peuvent se passer de masque si 2 places les séparent de leur voisin.)



- o Chaque personne doit avant de monter dans le véhicule (par une porte différente, si possible) se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique, et mettre son masque (s'il y a lieu) Pendant le trajet :
- Adopter une conduite souple pour éviter le rapprochement des occupants du véhicule.
- A l'arrivée, s' assurer que chaque personne descende de son côté, si c'est possible.

A l'issue du trajet :

- Mettre des gants pour nettoyer de nouveau toutes les surfaces de contact
- Jeter les gants et lingettes dans le conteneur prévu à cet effet et se laver les mains

Source : fiches TP Les Canalisateurs

Activités

Prise de poste et Espace de vie : bungalow de chantier briefing, réception et prise de connaissance des documents de chantier

Réaliser l'accueil QSE et le Briefing en extérieur de préférence, en respectant la distance d'1 mètre entre chaque personne

Si nombre de personnes important, diviser en petits groupes pour assurer une distance minimum de 1 m entre chaque participant

Le responsable de l'accueil listera et tracera la liste des participants.

Chaque équipement (téléphone, PC, tablettes, stylo, ...) sera attribué individuellement.

Délivrance du badge : le Responsable d'Exploitation Ligne Fermée (RELF)/L'Organisateur Sécurité – Réalisation (OSR) se lavent les mains avant de déposer leurs badges dans une bannette dédiée.

Chaque badge restitué sera désinfecté avec un spray conforme EN14476 avant d'être attribué à un nouvel arrivant.

Nettoyer le photocopieur et le matériel bureautique avant chaque utilisation.

Organiser la pose et la dépose des documents avec des bannettes dédiées afin d'éviter les échanges directs.

Activités	Phase chantier
	Communication radio avec le conducteur du Lorry Auto Moteur (LAM) :
	 Dans le cadre du travail du lorry et de son acheminement, l'agent désinfecte la radio avant utilisation, si celle-ci ne lui est pas attitrée, puis l'agent se lave les mains
	Pour l'acheminement du lorry se référer à la fiche CF fiche SNCF COM 09 « AP-LAM »
	Agrès individuels
	 Affecter un SAM à chaque ACGEC/R (à utiliser en cas de défaillance de la radio): il le désinfecte (spray désinfectant), puis le garde dans son coffre de véhicule et ne le prête pas.
	 L'Agent lorry doit se laver les mains après avoir retiré un SAM ou utiliser les agrès du LAM en
	urgence
	Vérification des agrès du LAM :
	 Vérifier visuellement les agrès du LAM (présence, état, validité),
	Si besoin de les manipuler : demander au conducteur LAM de le faire sans remise de la main à
	la main.
Activités	Autorisation mise en voie/hors voie ;
	Passation ACGEC/R
	Respecter la distance d'1 mètre minimum
	Utiliser un stylo personnel
	Limiter les échanges de documents : privilégier l'échange par dépêche (RZT, ACGEC prenant et cédant).
	Se laver les mains après signature et échange des documents (consigne de déplacement, situation
	géographique, fiche de suivi des agrès,)
Activités	Restitution des documents en fin de poste
	CF fiche SNCF COM 07
	Déposer les documents dans des bannettes prévues à cet effet (durée de vie du virus sur papier)
Activités	Fin de poste
	Au retour du chantier :
	Se changer et enlever les chaussures de sécurité
	Mettre le sac à dos, les EPI, les vêtements de travail, le casque dans un endroit isolé si possible aéré.
	Attendre 8h pour les remettre (durée de vie du virus sur textile).
	Désinfecter tablette, téléphone, stylo, lunettes ou écran facial
	Se laver les mains au savon (cf. procédure)
	Prendre une douche







Chantier fermé S9A3 : Agent Train Travaux ATTX

Fiche n°27













Si la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire



Préambule

En complément des gestes barrières édictés par les pouvoirs publics, <u>le Guide de préconisations de l'OPPBTP</u> définit les mesures spécifiques complémentaires à mettre en œuvre pour en période d'épidémie de coronavirus COVID-19. Le SETVF décline ce Guide dans des fiches techniques pour l'adapter aux **Travaux ferroviaires**.

Ces fiches techniques pourront notamment être utilisées dans les plans de prévention et PPSPS.

Attention, ces fiches ne sont que des compléments en lien avec la crise sanitaire et ne substituent pas aux analyses de risques de chaque chantier.

Matériels et équipement de protection à mettre à

dispositon

Lingettes désinfectantes (poignées, claviers d'ordinateur, sièges de toilettes, véhicules, engins, outillages...)

Spray désinfectant

Savon liquide ou solution hydroalcoolique.

Essuie-mains jetables.

Si possible poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage. Sacs à déchets.

Gants usuels de travail.

Gants jetables pour manipuler les poubelles et pour assurer le nettoyage et la désinfection.

En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau étiquetés « eau de lavage mains ». Équiper les véhicules de sacs à déchets

Privilégier 1 véhicule par personne

Le conducteur conduisant à l'aller, reconduit au retour (en s'assurant de respecter les textes relatifs au temps de repos et au temps de conduite) sinon nettoyage des commandes (volant, commande, levier de vitesse, ...)

Utilisation des véhicules :

Le passager conserve la même place à l'aller et au retour

Justificatif de déplacement professionnel signé par l'employeur + carte BTP, si elle existe.

Principes généraux :

- Le chauffeur du véhicule est «Référent COVID19» pendant tout le trajet
- Les salariés qui présentent des symptômes COVID 19 doivent prévenir leur chauffeur (et leur encadrant)

afin qu'il ne passe pas les chercher

- Favoriser l'attribution des véhicules aux mêmes chauffeurs
 - Respecter les gestes barrière généraux pour se saluer
 - Aérer la cabine (ouverture des fenêtres si possible; éviter la climatisation et le recyclage interne de l'air).

Avant de réaliser le transport des personnes : le chauffeur :

- Optimise le trajet pour réduire le temps de circulation avec plusieurs personnes
- Nettoie (lingette désinfectante) les surfaces de contact (poignées, volant, commodos, leviers ..)
- Se lave les mains
- Accueille les personnes : il s'informe de leur état de santé et leur rappelle les gestes barrière
- S'assure que chacun a son justificatif de déplacement professionnel (ou attestation de déplacement dérogatoire)
- S'assure du respect de la répartition des passagers
- o S'ils ne portent pas de masque : seule 1 personne par rang est autorisée, en quinconce

Trajets

o S'ils portent un masque, ils doivent respecter la répartition suivante:

o Chaque personne doit avant de monter dans le véhicule (par une porte différente, si possible) se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique, et mettre son masque (s'il y a lieu) Pendant le trajet :

- Adopter une conduite souple pour éviter le rapprochement des occupants du véhicule.
- A l'arrivée, s' assurer que chaque personne descende de son côté, si c'est possible.

A l'issue du trajet :

- Mettre des gants pour nettoyer de nouveau toutes les surfaces de contact
- Jeter les gants et lingettes dans le conteneur prévu à cet effet et se laver les mains

1 rang 3 places Berline 4-5 places 2 rangs 3 places 3 rangs 3 places 2 rangs 3 et 4 places 2 rangs 3 et 4 places

écran étanche entre Av/Ar

(Cas particulier : si une écran étanche sépare les rangs avant et arrière dans un véhicule 7 places, les passagers peuvent se passer de masque si 2 places les séparent de leur voisin.)



- o Chaque personne doit avant de monter dans le véhicule (par une porte différente, si possible) se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique, et mettre son masque (s'il y a lieu) Pendant le trajet :
- Adopter une conduite souple pour éviter le rapprochement des occupants du véhicule.
- A l'arrivée, s' assurer que chaque personne descende de son côté, si c'est possible. A l'issue du trajet :
- Mettre des gants pour nettoyer de nouveau toutes les surfaces de contact
- Jeter les gants et lingettes dans le conteneur prévu à cet effet et se laver les mains Source : fiches TP Les Canalisateurs

Activités

Prise de poste et Espace de vie : bungalow de chantier briefing, réception et prise de connaissance des documents de chantier

Réception et prise de connaissance des documents de chantier : CF FICHE SNCF COM 07 Réaliser l'accueil QSE et le Briefing en extérieur de préférence, en respectant la distance d'1 mètre entre chaque personne : CF FICHE SNCF COM 04 Si nombre de personnes important, diviser en petits groupes pour assurer une distance minimum de 1 m entre chaque participant Le responsable de l'accueil listera et tracera la liste des participants. Chaque équipement (téléphone, PC, Tablettes, stylo,) sera attribué individuellement. Délivrance du badge : le Responsable d'Exploitation Ligne Fermée (RELF)/L'Organisateur Sécurité – Réalisation (OSR) se lavent les mains avant de déposer leurs badges dans une bannette dédiée. Chaque badge restitué sera désinfecté avec un spray conforme EN14476 avant d'être attribué à un nouvel arrivant. Nettoyer régulièrement le photocopieur et le matériel bureautique après chaque utilisation. Organiser la pose et la dépose des documents avec des bannettes dédiées afin d'éviter les échanges directs.
Phase chantier
Communication radio avec le Responsable Zone de Travaux , le Responsable d'Exploitation Ligne Fermée, Agent Passage à Niveau L'agent désinfecte la radio avant utilisation, lors de son affectation, (lingettes désinfectantes à jeter dans le sac refermable prévu à cet effet) Limiter les échanges de documents : privilégier les échanges par dépêches Manœuvres, vérification des chargements : FICHE SNCF COM 09 « Attx » Chaque agent est muni de ses propres carnets de relevés de composition, check-list VAD, BF, de ses propres agrès (TGP, barrières, lanternes, AMCFA, drapeaux, lanternes) que lui seul manipulera et de son atténuateur de bruit personnel. Dans le cas contraire : CF FICHE SNCF COM 02. Déplacement chantier : CF FICHE COM 05 Échange des documents : l'ATTx envoi le BF et la consigne de déplacement par mail/photo au conducteur et lui commente verbalement : CF FICHE COM 07 Respecter la distance d'1 mètre minimum Utilisation d'un stylo personnel Limiter les échanges de documents (privilégier les échanges par dépêches) Lavage des mains après signature et échange des documents (consigne de fractionnement,
Consigne de déplacement, relevé de compo)
Restitution des documents en fin de poste Respecter la distance d'1 mètre minimum Utilisation d'un stylo personnel Déposer les documents dans des bannettes prévues à cet effet (durée de vie du virus sur papier)
Fin de poste
Au retour du chantier: Se changer et enlever les chaussures de sécurité Mettre le sac à dos, les EPI, les vêtements de travail, le casque dans un endroit isolé si possible aéré. Attendre 8h pour les remettre (durée de vie du virus sur textile). Désinfecter tablette, téléphone, stylo, lunettes ou écran facial Se laver les mains au savon (cf. procédure) Prendre une douche







Chantier fermé S9A3 : Agent Passage à Niveau

Fiche n°28













Si la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire



Préambule

Matériels et équipement

de protection à mettre à

dispositon

En complément des gestes barrières édictés par les pouvoirs publics, <u>le Guide de préconisations de l'OPPBTP</u> définit les mesures spécifiques complémentaires à mettre en œuvre pour en période d'épidémie de coronavirus COVID-19. Le SETVF décline ce Guide dans des fiches techniques pour l'adapter aux **Travaux ferroviaires.**

Ces fiches techniques pourront notamment être utilisées dans les plans de prévention et PPSPS.

Attention, ces fiches ne sont que des compléments en lien avec la crise sanitaire et ne substituent pas aux analyses de risques de chaque chantier.

Lingettes désinfectantes (poignées, claviers d'ordinateur, sièges de toilettes, véhicules, engins, outillages...)

Spray désinfectant

Savon liquide ou solution hydroalcoolique.

Essuie-mains jetables.

Si possible poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage.

Sacs à déchets.

Gants usuels de travail.

Gants jetables pour manipuler les poubelles et pour assurer le nettoyage et la désinfection.

Masques de protection respiratoires à usage non sanitaire de catégorie 1 ou chirurgical ou FFP Lunettes ou écran facial

En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau étiquetés « eau de lavage mains ». Équiper les véhicules de sacs à déchets

Privilégier 1 véhicule par personne

Le conducteur conduisant à l'aller, reconduit au retour (en s'assurant de respecter les textes relatifs au temps de repos et au temps de conduite) sinon nettoyage des commandes (volant, commande, levier de vitesse, ...)

Utilisation des véhicules :

Le passager conserve la même place à l'aller et au retour

Justificatif de déplacement professionnel signé par l'employeur + carte BTP, si elle existe.

Principes généraux :

- Le chauffeur du véhicule est «Référent COVID19» pendant tout le trajet
- Les salariés qui présentent des symptômes COVID 19 doivent prévenir leur chauffeur (et leur encadrant)

afin qu'il ne passe pas les chercher

- Favoriser l'attribution des véhicules aux mêmes chauffeurs
- Respecter les gestes barrière généraux pour se saluer
- Aérer la cabine (ouverture des fenêtres si possible; éviter la climatisation et le recyclage interne de l'air).

Avant de réaliser le transport des personnes : le chauffeur :

- Optimise le trajet pour réduire le temps de circulation avec plusieurs personnes
- Nettoie (lingette désinfectante) les surfaces de contact (poignées, volant, commodos, leviers ..)
- Se lave les mains
- Accueille les personnes : il s'informe de leur état de santé et leur rappelle les gestes barrière
- S'assure que chacun a son justificatif de déplacement professionnel (ou attestation de déplacement dérogatoire)
- S'assure du respect de la répartition des passagers
- o S'ils ne portent pas de masque : seule 1 personne par rang est autorisée, en quinconce

Trajets

o S'ils portent un masque, ils doivent respecter la répartition suivante:

o Chaque personne doit avant de monter dans le véhicule (par une porte différente, si possible) se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique, et mettre son masque (s'il y a lieu) Pendant le trajet :

- Adopter une conduite souple pour éviter le rapprochement des occupants du véhicule.
- A l'arrivée, s' assurer que chaque personne descende de son côté, si c'est possible.

A l'issue du trajet :

- Mettre des gants pour nettoyer de nouveau toutes les surfaces de contact
- Jeter les gants et lingettes dans le conteneur prévu à cet effet et se laver les mains

1 rang 3 places Berline 4-5 places 2 rangs 3 places 3 rangs 3 places 2 rangs 3 et 4 places 2 rangs 3 et 4 places

écran étanche entre Av/Ar

(Cas particulier : si une écran étanche sépare les rangs avant et arrière dans un véhicule 7 places, les passagers peuvent se passer de masque si 2 places les séparent de leur voisin.)



- o Chaque personne doit avant de monter dans le véhicule (par une porte différente, si possible) se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique, et mettre son masque (s'il y a lieu) Pendant le trajet :
- Adopter une conduite souple pour éviter le rapprochement des occupants du véhicule.
- A l'arrivée, s' assurer que chaque personne descende de son côté, si c'est possible.

A l'issue du trajet :

- Mettre des gants pour nettoyer de nouveau toutes les surfaces de contact
- Jeter les gants et lingettes dans le conteneur prévu à cet effet et se laver les mains

Source : fiches TP Les Canalisateurs

Activités

Prise de poste et Espace de vie : bungalow de chantier briefing, réception et prise de connaissance des documents de chantier

Réaliser l'accueil QSE et le Briefing en extérieur de préférence, en respectant la distance d'1 mètre entre chaque personne : CF FICHE SNCF COM 04

Si nombre de personnes important, diviser en petits groupes pour assurer une distance minimum de 1 m entre chaque participant

Le responsable de l'accueil listera et tracera la liste des participants.

Chaque équipement (téléphone, PC, Tablettes, stylo, ...) sera attribué individuellement.

Délivrance du badge : le Responsable d'Exploitation Ligne Fermée (RELF)/L'Organisateur Sécurité – Réalisation (OSR) se lavent les mains avant de déposer leurs badges dans une bannette dédiée.

Chaque badge restitué sera désinfecté avec un spray conforme EN14476 avant d'être attribué à un nouvel arrivant.

Nettoyer régulièrement le photocopieur et le matériel bureautique après chaque utilisation.

Organiser la pose et la dépose des documents avec des bannettes dédiées afin d'éviter les échanges directs.

Obtention de documents de sécurité et Surveillance PN

	Les documents sont récupérés au PC en début de poste (bannette dédiée) puis tous les échanges se font par dépêche
Activités	Phase chantier
	Communication radio avec les acteurs chantier (RELF, RZT, ACGEC/R, RCE, RA, ATTx): Désinfecter la radio avant utilisation, si celle-ci ne lui est pas attitrée, puis se laver les mains. Communication avec les riverains et usagers de la route Respecter la distance d'1 mètre minimum Salutations à distance, pas de contact physique Demander aux usagers de la route d'entrouvrir la vitre de quelques centimètres seulement Port d'un masque préconisé + visière/lunette (en cas de situation conflictuelle, et/ou PN
	 fréquenté) Communication avec les autres acteurs du chantier : Respecter la distance d'1 mètre minimum avec les autres acteurs (RA, ATTx, RZT) Chaque APN disposera de son propre jeu de documents opérationnels (carnet surveillance PN, PJEL, PPSPS, RTES)
	• Ne pas se prêter des équipements à dotation individuelle (téléphone, PC, Tablettes, stylo,) Manipulation d'agrès ou outillage en cours de mission
	 L'APN porte des sous-gants en latex pour toute manipulation de dispositifs de bornage (SAM, pétards, drapeaux) et dispositifs PN (barrière, commutateur), puis jette les gants dans le sac refermable prévu à cet effet et se lave les mains L'APN dispose de son propre matériel : banderoles, cadenas, lanternes (à utiliser en situation
	 dégradée), qu'il ne prête pas Si l'APN doit être amené à transporter du matériel : port de gants en latex + désinfection du matériel à l'aide d'un spray désinfectant dans son coffre de véhicule + lavage des mains
	 Passation entre APN L'APN cédant clôture sa consigne PN avec le RELF/RZT par dépêche L'APN prenant reprend en surveillance le PN avec le RELF/RZT par dépêche Chaque APN dispose de son carnet de surveillance PN : pas d'échange de documents entre APN ; respect de la distance d'1 mètre minimum et des gestes barrière
Activités	Restitution des documents en fin de poste
	CF fiche SNCF COM 07 Déposer les documents dans des bannettes prévues à cet effet (durée de vie du virus sur papier)
Activités	Fin de poste
	Au retour du chantier: Se changer et enlever les chaussures de sécurité Mettre le sac à dos, les EPI, les vêtements de travail, le casque dans un endroit isolé si possible aéré. Attendre 8h pour les remettre (durée de vie du virus sur textile). Désinfecter tablette, téléphone, stylo, lunettes ou écran facial Se laver les mains au savon (cf. procédure) Prendre une douche







Chantier fermé S9A3 : Responsable d'Exploitation Ligne Fermée – Organisateur Sécurité - Réalisation















Si la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire



Préambule

En complément des gestes barrières édictés par les pouvoirs publics, <u>le Guide de préconisations de l'OPPBTP</u> définit les mesures spécifiques complémentaires à mettre en œuvre pour en période d'épidémie de coronavirus COVID-19. Le SETVF décline ce Guide dans des fiches techniques pour l'adapter aux **Travaux ferroviaires**.

Ces fiches techniques pourront notamment être utilisées dans les plans de prévention et PPSPS.

Lingettes désinfectantes (poignées, claviers d'ordinateur, sièges de toilettes, véhicules, engins,

Attention, ces fiches ne sont que des compléments en lien avec la crise sanitaire et ne substituent pas aux analyses de risques de chaque chantier.

outillages...)
Spray désinfectant
Savon liquide ou solution hydroalcoolique.

Matériels et équipement de protection à mettre à dispositon Essuie-mains jetables.

Si possible poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage. Sacs à déchets.

Gants usuels de travail.

Gants jetables pour manipuler les poubelles et pour assurer le nettoyage et la désinfection.

En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau étiquetés « eau de lavage mains ».

Équiper les véhicules de sacs à déchets

Activités **Déplacement sur chantier (véhicule)**

Privilégier 1 véhicule par personne

Le conducteur conduisant à l'aller, reconduit au retour (en s'assurant de respecter les textes relatifs au temps de repos et au temps de conduite) sinon nettoyage des commandes (volant, commande, levier de vitesse, ...)

Utilisation des véhicules :

Le passager conserve la même place à l'aller et au retour

Justificatif de déplacement professionnel signé par l'employeur + carte BTP, si elle existe.

Principes généraux :

- Le chauffeur du véhicule est «Référent COVID19» pendant tout le trajet
- Les salariés qui présentent des symptômes COVID 19 doivent prévenir leur chauffeur (et leur encadrant)

Trajets

afin qu'il ne passe pas les chercher

- Favoriser l'attribution des véhicules aux mêmes chauffeurs
- Respecter les gestes barrière généraux pour se saluer
- Aérer la cabine (ouverture des fenêtres si possible; éviter la climatisation et le recyclage interne de l'air).

Avant de réaliser le transport des personnes : le chauffeur :

- Optimise le trajet pour réduire le temps de circulation avec plusieurs personnes
- Nettoie (lingette désinfectante) les surfaces de contact (poignées, volant, commodos, leviers ..)
- Se lave les mains
- Accueille les personnes : il s'informe de leur état de santé et leur rappelle les gestes barrière
- S'assure que chacun a son justificatif de déplacement professionnel (ou attestation de déplacement dérogatoire)

- S'assure du respect de la répartition des passagers
- o S'ils ne portent pas de masque : seule 1 personne par rang est autorisée, en quinconce
- o S'ils portent un masque, ils doivent respecter la répartition suivante:
- o Chaque personne doit avant de monter dans le véhicule (par une porte différente, si possible) se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique, et mettre son masque (s'il y a lieu) Pendant le trajet :
- Adopter une conduite souple pour éviter le rapprochement des occupants du véhicule.
- A l'arrivée, s' assurer que chaque personne descende de son côté, si c'est possible.

A l'issue du trajet :

- Mettre des gants pour nettoyer de nouveau toutes les surfaces de contact
- Jeter les gants et lingettes dans le conteneur prévu à cet effet et se laver les mains

1 rang 3 places Berline 4-5 places 2 rangs 3 places 3 rangs 3 places 2 rangs 3 et 4 places 2 rangs 3 et 4 places

écran étanche entre Av/Ar

(Cas particulier : si une écran étanche sépare les rangs avant et arrière dans un véhicule 7 places, les passagers peuvent se passer de masque si 2 places les séparent de leur voisin.)



- o Chaque personne doit avant de monter dans le véhicule (par une porte différente, si possible) se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique, et mettre son masque (s'il y a lieu) Pendant le trajet :
- Adopter une conduite souple pour éviter le rapprochement des occupants du véhicule.
- A l'arrivée, s' assurer que chaque personne descende de son côté, si c'est possible.
- A l'issue du trajet :
- Mettre des gants pour nettoyer de nouveau toutes les surfaces de contact
- Jeter les gants et lingettes dans le conteneur prévu à cet effet et se laver les mains <u>Source</u> : fiches TP Les Canalisateurs

Activités

Prise de poste et Espace de vie : bungalow de chantier briefing, réception et prise de connaissance des documents de chantier

re entre m de 1 curité – ué à un
curité –
ic a an
changes tivité
.IVILE
, souris, pour le de rôle ménage
niver les
our tout
de ligne
de ligne
de ligne dédiées
de ligne dédiées
n n







Chantier fermé S9A3 : Responsable Zone Travaux

Fiche n°30













Si la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire



Préambule

En complément des gestes barrières édictés par les pouvoirs publics, le Guide de préconisations de <u>l'OPPBTP</u> définit les mesures spécifiques complémentaires à mettre en œuvre pour en période d'épidémie de coronavirus COVID-19. Le SETVF décline ce Guide dans des fiches techniques pour l'adapter aux Travaux ferroviaires.

Ces fiches techniques pourront notamment être utilisées dans les plans de prévention et PPSPS.

Attention, ces fiches ne sont que des compléments en lien avec la crise sanitaire et ne substituent pas aux analyses de risques de chaque chantier.

Matériels et équipement de protection à mettre à dispositon

Lingettes désinfectantes (poignées, claviers d'ordinateur, sièges de toilettes, véhicules, engins, outillages...)

Spray désinfectant

Savon liquide ou solution hydroalcoolique.

Essuie-mains jetables.

Si possible poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage. Sacs à déchets.

Gants usuels de travail.

Gants jetables pour manipuler les poubelles et pour assurer le nettoyage et la désinfection.

En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau étiquetés « eau de lavage mains ».

Équiper les véhicules de sacs à déchets

Privilégier 1 véhicule par personne

Le conducteur conduisant à l'aller, reconduit au retour (en s'assurant de respecter les textes relatifs au temps de repos et au temps de conduite) sinon nettoyage des commandes (volant, commande, levier de vitesse, ...)

Utilisation des véhicules:

Le passager conserve la même place à l'aller et au retour

Justificatif de déplacement professionnel signé par l'employeur + carte BTP, si elle existe.

Principes généraux :

- Le chauffeur du véhicule est «Référent COVID19» pendant tout le trajet
- Les salariés qui présentent des symptômes COVID 19 doivent prévenir leur chauffeur (et leur encadrant)

afin qu'il ne passe pas les chercher

Trajets

- Favoriser l'attribution des véhicules aux mêmes chauffeurs
- Respecter les gestes barrière généraux pour se saluer
- Aérer la cabine (ouverture des fenêtres si possible; éviter la climatisation et le recyclage interne de l'air).

Avant de réaliser le transport des personnes : le chauffeur :

- Optimise le trajet pour réduire le temps de circulation avec plusieurs personnes
- Nettoie (lingette désinfectante) les surfaces de contact (poignées, volant, commodos, leviers ..)
- Se lave les mains
- Accueille les personnes : il s'informe de leur état de santé et leur rappelle les gestes barrière
- S'assure que chacun a son justificatif de déplacement professionnel (ou attestation de déplacement dérogatoire)
- S'assure du respect de la répartition des passagers
- o S'ils ne portent pas de masque : seule 1 personne par rang est autorisée, en quinconce
- o S'ils portent un masque, ils doivent respecter la répartition suivante:

o Chaque personne doit avant de monter dans le véhicule (par une porte différente, si possible) se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique, et mettre son masque (s'il y a lieu) Pendant le trajet :

- Adopter une conduite souple pour éviter le rapprochement des occupants du véhicule.
- A l'arrivée, s' assurer que chaque personne descende de son côté, si c'est possible.

A l'issue du trajet :

- Mettre des gants pour nettoyer de nouveau toutes les surfaces de contact
- Jeter les gants et lingettes dans le conteneur prévu à cet effet et se laver les mains
- 1 rang 3 places Berline 4-5 places 2 rangs 3 places 3 rangs 3 places 2 rangs 3 et 4 places 2 rangs 3 et 4 places

écran étanche entre Av/Ar

(Cas particulier : si une écran étanche sépare les rangs avant et arrière dans un véhicule 7 places, les passagers peuvent se passer de masque si 2 places les séparent de leur voisin.)



- o Chaque personne doit avant de monter dans le véhicule (par une porte différente, si possible) se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique, et mettre son masque (s'il y a lieu) Pendant le trajet :
- Adopter une conduite souple pour éviter le rapprochement des occupants du véhicule.
- A l'arrivée, s' assurer que chaque personne descende de son côté, si c'est possible.

A l'issue du trajet :

- Mettre des gants pour nettoyer de nouveau toutes les surfaces de contact
- Jeter les gants et lingettes dans le conteneur prévu à cet effet et se laver les mains

Source : fiches TP Les Canalisateurs

Activités

Prise de poste et Espace de vie : bungalow de chantier briefing, réception et prise de connaissance des documents de chantier

Réaliser l'accueil QSE et le Briefing en extérieur de préférence, en respectant la distance d'1 mètre entre chaque personne

Si nombre de personnes important, diviser en petits groupes pour assurer une distance minimum de 1 m entre chaque participant

Le responsable de l'accueil listera et tracera la liste des participants.

Chaque équipement (téléphone, PC, tablettes, stylo, ...) sera attribué individuellement.

Délivrance du badge : le Responsable d'Exploitation Ligne Fermée (RELF)/L'Organisateur Sécurité – Réalisation (OSR) se lavent les mains avant de déposer leurs badges dans une bannette dédiée.

Chaque badge restitué sera désinfecté avec un spray conforme EN14476 avant d'être attribué à un nouvel arrivant.

Nettoyer le photocopieur et le matériel bureautique avant chaque utilisation.

Organiser la pose et la dépose des documents avec des bannettes dédiées afin d'éviter les échanges directs.

Laisser dans la mesure du possible, **les portes ouvertes** des bungalows, pendant la période d'activité Photocopieur, et autres bureautiques font l'objet d'un nettoyage renforcé par le RELF.

Activités	Phase chantier
	Communication radio : Le RZT désinfecte la radio avant utilisation puis se lave les mains Attribuée un équipement pour la durée du poste Tous les échanges se feront par dépêche Briefing RZT réalisé en extérieur de préférence, en respectant la distance d'1 mètre entre chaque personne Port de gants + masque pour le contrôle des badges d'accès (illisible à une distance d'un mètre) Pointage des participants du briefing selon le RTES, pas d'émargement. Obtention de documents de sécurité et Pilotage de la ZT Les documents sont récupérés au PC en début de poste (bannette dédiée) puis tous les échanges se font par dépêche Respecter la distance d'1 mètre minimum Chaque RZT disposera de son propre jeu de documents opérationnels (carnet RJRZT, carnet surveillance PN, carnet d'Autorisation de Travail, PJEL, PPSPS, RTES) et de son propre brassard. Ne pas se prêter des équipements à dotation individuelle (téléphone, PC, Tablettes, stylo,) L'agent désinfecte la radio avant utilisation, si celle-ci ne lui est pas attitrée, puis l'agent se lave les mains Les documents transmis sont mis de côté (durée de vie du virus sur papier) Privilégier les échanges par dépêches pour autorisations d'activités, consigne ACGECER, consigne PN) Chaque acteur doit posséder ses propres carnets de documents de sécurité Manipulation d'agrès ou outillage en cours de mission : Porter des gants pour toute manipulation de dispositifs de bornage (SAM, pétards, drapeaux) (à jeter dans le sac refermable prévu à cet effet après utilisation) Si le RZT doit être amené à transporter du matériel : port de gants + désinfection du matériel à l'aide d'un spray désinfectant dans son coffre de véhicule + lavage des mains Passation entre RZT : Le RZT cédant et le RZT prenant avisent le RELF par dépêche, consignées sur chaque RJRZT Chaque RZT dispose de son RJRZT, pas d'échange de documents entre RZT ; respect de la distance d'1 mètre minimum et des gestes barrière
Activités	Restitution des documents en fin de poste
	CF fiche SNCF COM 07 Déposer les documents dans des bannettes prévues à cet effet (durée de vie du virus sur papier)
Activités	Fin de poste
	Au retour du chantier : Se changer et enlever les chaussures de sécurité Mettre le sac à dos, les EPI, les vêtements de travail, le casque dans un endroit isolé si possible aéré. Attendre 8h pour les remettre (durée de vie du virus sur textile). Désinfecter tablette, téléphone, stylo, lunettes ou écran facial Se laver les mains au savon (cf. procédure) Prendre une douche